



Automobile
La fièvre
du printemps
cahier spécial

Cyberpresse

Retard français
page C7



Mode
La muse
de Galliano
est montréalaise
page C1



Télévision
Le Match de la vie
ne reviendra plus
à l'antenne
page E1

Plus de 50 morts en dix ans

Les accidents de travail chez les jeunes de 19 ans et moins sont très élevés au Québec

MARC THIBODEAU

Derrick Burke, un adolescent de 14 ans qui venait de se dénicher un emploi dans un dépanneur de l'est de Montréal, est mort étranglé en 1990, son bras droit s'étant coincé sous le tapis roulant du convoyeur de l'entreprise.

Il n'est pas le seul jeune à avoir connu une fin tragique dans le cadre de son travail puisqu'une cinquantaine de jeunes travailleurs âgés de 19 ans et moins sont décédés en rai-

son d'accidents de travail entre 1987 et 1996. Les plus récentes données de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), obtenues hier par *La Presse*, indiquent par ailleurs que pas moins de 41 000 accidents de travail touchant des personnes de ce groupe d'âge sont survenus entre 1991 et 1996.

« C'est sûr que ce sont des chiffres impressionnants », a commenté hier Donald Brisson, vice-président aux relations avec les clientèles et les partenaires à la CSST.

Les accidents recensés ne constituent pas des cas mineurs puisque, à titre d'exemple, 22 jours de travail ont été indemnisés en moyenne par l'organisme pour chaque jeune de moins de 15 ans touché de 1991 à 1996.

Dans la majorité des cas, note M. Brisson, ces jeunes ont été « frappés par un objet, écrasés ou coincés ».

Les accidents sont surtout concentrés dans le secteur du commerce (vente au détail, épicerie, etc.), de l'agriculture et d'autres services commerciaux et personnels (camelots, li-

veurs de circulaires, etc.) Les décès, qui touchent surtout des jeunes entre 16 et 19 ans, plus nombreux sur le marché du travail, surviennent surtout dans le secteur commercial.

Malgré l'importance du nombre d'accidents, le vice-président de la CSST se montre optimiste puisqu'il estime qu'il y a eu une nette diminution au cours des dernières années, notamment grâce aux efforts de

Voir **PLUS** en A2

L'aéroport de Dorval en arrache aux heures de pointe

MARTIN PELCHAT

Les « goulots d'étranglement » causent des délais indus à l'aéroport de Dorval en périodes de pointe et empêchent ADM de donner à plusieurs voyageurs le niveau de service auquel ils seraient en droit d'attendre d'un aéroport de classe mondiale.

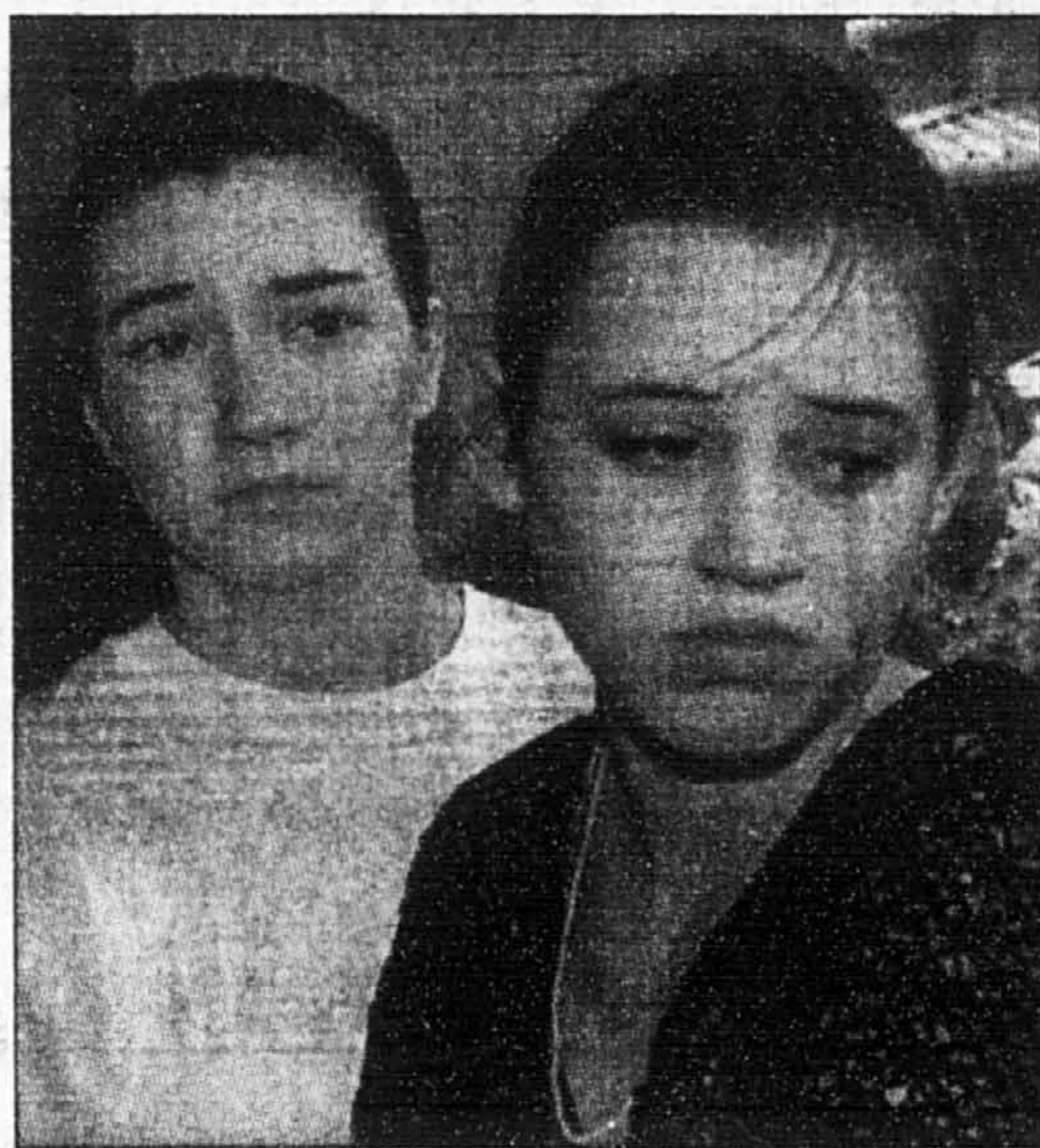
C'est ce qu'a reconnu hier le vice-président à la planification et au développement d'Aéroports de Montréal, Jean-Marc Labelle, qui témoignait en Cour supérieure dans le procès intenté contre ADM par deux transporteurs, Royal et Canada 3000. Les deux compagnies veulent obtenir par injonction le droit de continuer à offrir à Dorval leurs départs vers la Floride.

Royal et Canada 3000 réclament en fait l'annulation des règles d'affectation décrétées par ADM peu avant le transfert des vols internationaux réguliers de Mirabel à Dorval, le 15 septembre dernier. ADM a fait de Mirabel l'aéroport des vols nolisés et tout-cargo et considère Royal et Canada 3000 comme des transporteurs nolisés.

Un des avocats d'ADM, Michel Yergeau, a souligné hier que dans l'éventualité d'une victoire des transporteurs, des spécialistes du nolisé comme Cubana, ou du tout-cargo, pourraient réclamer eux aussi Dorval. Qu'arriverait-il si Dorval

Voir **L'AÉROPORT** en A2

Tuerie dans une école de l'Arkansas



Jamie Clevenger, à droite, et une autre élève se remettaient péniblement du choc près de l'école. Deux garçons de 11 et 13 ans, armés, ont été arrêtés par la police. Ils auraient tendu une embuscade à leurs camarades.



Les cinq victimes sont tombées sous les balles de deux garçons de 11 et 13 ans

d'après AFP, AP et Reuter
JONESBORO, Arkansas

Deux garçons vêtus de tenues de camouflage se sont postés en faction hier dans les bois entourant une école secondaire d'Arkansas, et ont ensuite ouvert le feu avec des armes de poing et des fusils de chasse sur des élèves et des enseignants qui en sortaient à la suite d'une fausse alerte d'incendie, en milieu de journée.

Quatre jeunes filles — trois étaient âgées de

12 ans et la dernière de 11 ans — ont été tuées, et 12 autres personnes ont été blessées, dont deux enseignantes, Shannon Wright et Sara Thetford, qui ont été opérées à l'hôpital régional St. Bernard. Shannon Wright est décédée en soirée des blessures subies à la poitrine et à l'abdomen. Sa collègue reposait dans un état critique après la chirurgie. Quatre élèves, trois filles et un garçon, ont quitté l'hôpital dans les heures suivant le drame et l'état des cinq autres était jugé stable.

Selon Connie Tolbert, secrétaire de la West-side Middle School de Jonesboro (ville de 46 000 habitants, à 210 km au nord-est de Little Rock, capitale de l'Arkansas), la plupart des blessés sont des filles. Un porte-parole de la police a précisé que seul un garçon avait été blessé, toutes les autres victimes étant des

Voir **TUERIE** en A2

■ Autres textes en page A8

Les gros caïds profitent de la règle du 1/6^e

Condamné à 10 ans de pen, Domenico Tozzi n'a fait que deux ans de taule

ANDRÉ CÉDILOT

Après le « pilote de Casey », Raymond Boulanger, lié au cartel de Cali, c'est au tour du mafioso Domenico Tozzi, le plus gros blanchisseur d'argent jamais arrêté au Canada, d'avoir obtenu son élargissement au sixième de sa peine.

Confident de Jimmy DiMaulo, un des « parains » montréalais, Tozzi est sorti le 19 mars, deux ans jour pour jour après avoir été condamné à dix ans de pénitencier pour avoir blanchi 27,2 millions pour des gros trafiquants de drogue.

S'il est resté quatre mois de plus derrière les



Domenico Tozzi

barreaux, c'est qu'il n'a pas acquitté l'amende de 150 000 \$ que lui avait infligée le juge Jean-Pierre Bonin, de la Cour du Québec. Ce refus a fait passer sa sentence à... douze ans.

Du banc des accusés, Tozzi avait accueilli cette décision avec un mouvement désinvolte de la main. Il se vantait depuis qu'il ne paierait jamais cette somme au gouvernement.

Avant de retrouver sa femme Giacinta, avec laquelle il vit depuis 35 ans (les accusations portées contre elle ont été retirées en échange de son plaidoyer de culpabilité), et ses trois fils, Tozzi passera six mois dans une maison de transition.

Le commissaire J.P. Beauchesne s'est rendu à la demande du mafioso en suggérant que Tozzi soit envoyé dans un centre situé près de sa maison de Saint-Léonard, afin qu'il puisse profiter des transports en commun pour se rendre à son travail. Tozzi, dit-on, a été nommé directeur des

Voir **LES GROS** en A2

Autre record pour Céline

En une seule journée, 68 500 billets se sont envolés pour la prochaine série de spectacles de Céline Dion en décembre au Centre Molson. Du jamais vu dans l'histoire du showbiz de la métropole. Même emballement ailleurs au Canada: en deux heures, 100 000 billets étaient épuisés.

À lire en page E1

647
JOURS
AVANT
L'AN 2000

INDEX

Petites annonces

- index D14
- immobilier D14 à D17
- marchandises D17, D18
- emplois D18 à D20
- automobile D20, D21, E6

- affaires D2
Arts et spectacles E1 à E5
- horaire spectacles E3
- horaire télévision E4
- télévision E1
Bandes dessinées D16

Bridge E6
Décès E7
Économie D1 à D13
- Publi-marketing D22
Êtes-vous observateur D14

Horoscope D15
Loteries A2, A4
Mode C1 à C5
Monde C6, C8
Mots croisés D17
Mot mystère D21

Opinions B3
Politique B1, B5 à B8
Tabloid Sports
- Ronald King S5

ÉDITORIAL

Le piège
de Le Pen
- Frédéric Wagnière
page B2

MÉTÉO

Généralement
ensoleillé
Max. 5, min. -2
Cahier Sports,
page 16



RAPPELÉZ-VOI DONC VOTRE NOM

MON NOM C'EST GEORGES, MAIS JE VOUS AVISE J'AVAIS PRIS LA FORMULE SANS REPAS. MOI JE SUIS HONNÊTE.

MENU DU JOUR GEORGES

À suivre samedi prochain...

Prix à partir de	Buenos Aires	Hong Kong	Ouagadougou
Abidjan 1 567 \$	1 049 \$	1 399 \$	1 829 \$
Alger 1 028 \$	1 100 \$	Lima 824 \$	Paris 589 \$
Amsterdam 628 \$	Caire 690 \$	Lisbonne 745 \$	Prague 819 \$
Athènes 928 \$	Chili 1 029 \$	Londres 599 \$	Salvador 929 \$
Bangkok 1 299 \$	Dakar 1 289 \$	Los Angeles 465 \$	Séoul 1 759 \$
Beyrouth 1 143 \$	Douala 1 719 \$	Madrid 769 \$	Tokyo 1 099 \$
Bombay 1 445 \$	Francfort 679 \$	Mexico 524 \$	Tunis 918 \$
Bruxelles 549 \$	Guatemala 725 \$	Manille 1 250 \$	Vancouver 459 \$
	Haiti 462 \$	New Delhi 1 409 \$	Zurich 779 \$

J'ai besoin de vacances!

multi-voyages

8397, rue St-Denis, Montréal (Qc)
858-0011 • 1-888-302-6221
Ouvert le dimanche

Suites de la une

Plus de 50 morts en dix ans

PLUS / Suite de la page A1

sensibilisation faits par son organisme. Ainsi, le nombre annuel d'accidents chez les jeunes de 19 ans et moins a diminué d'environ 10 000 à 5400 de 1991 à 1996, même si le nombre présumé de travailleurs augmentait durant cette période dans ce groupe d'âge, indique M. Brisson.

« Il reste quand même beaucoup d'efforts à faire », note le vice-président, qui préfère une approche préventive plutôt que coercitive afin de venir à bout du problème.

Hier, il a indiqué à Québec devant la commission parlementaire du travail et de la main-d'œuvre qu'il fallait surtout développer par l'entremise de l'école une véritable « culture de la prévention chez les jeunes », avant même leur arrivée sur le marché du travail.

Il souhaite également que les employeurs « encadrent » mieux leurs jeunes employés, sans pour autant réclamer une intervention législative accrue.

L'attitude de la CSST déplaît souverainement à la CSN, où l'on se dit « très préoccupé » par le nombre d'accidents de travail impliquant des jeunes. Claudette Carbonneau, vice-présidente de la centrale, estime que la situation est d'autant plus inquiétante que les chiffres relevés ne reflètent qu'une partie de ce qui se passe réellement sur le terrain.

« Ce ne sont pas tous les accidents qui sont déclarés », dit-elle.

Trop d'employeurs sabrent dans la formation en matière de santé et sécurité, déplore Mme Carbonneau, qui s'offusque par ailleurs de l'absence de statistiques détaillées relativement à la nature des accidents en

question. « Il n'existe pas d'étude précise. Ça, c'est très grave », indique-t-elle.

La CSN souhaite que le gouvernement oblige la CSST à procéder à une étude approfondie des accidents chez les jeunes afin d'identifier les causes et les secteurs à risque en vue de recommander une hausse de l'âge d'admissibilité à l'emploi.

« La CSST aurait dû prendre l'initiative de son propre chef il y a longtemps, mais ce n'est malheureusement pas le cas. Nous allons pousser très fort pour que ça se fasse », conclut Mme Carbonneau.

L'aéroport de Dorval en arrache aux heures de pointe

L'AÉROPORT / Suite de la page A1

devait accueillir la totalité des vols de Mirabel ? a demandé en substance Me Yergeau à son témoin, M. Labelle.

« Il y aurait une congestion très importante », a répondu M. Labelle. « Certaines de nos analyses démontrent que même si on avait le temps et l'argent, il serait impossible d'augmenter la capacité de certaines de ces installations. »

Présentement, a reconnu M. Labelle, la situation est déjà difficile dans plusieurs secteurs de l'aérogare de Dorval pendant les périodes de pointe, notamment aux arrivées internationales et celles en provenance des États-Unis. M. Labelle parle de « temps indu » de livraison des bagages et de niveau de service « pas normal » pour un aéroport de classe mondiale. Les temps d'attente devraient être au maximum de 20 minutes, selon M. Labelle. Ils sont souvent beaucoup plus longs. C'est aussi laborieux à l'enregistrement des départs internationaux en période de pointe. « On a à peine le nombre de

comptoirs suffisants pour exploiter l'aéroport comme on devrait le faire dans un aéroport de classe mondiale, de dire le dirigeant d'ADM. Ça prend une gestion très serrée des foules. » Les délais guettent aussi les passagers aux arrivées des vols intérieurs le vendredi soir, en raison de l'exiguïté des lieux.

Selon ADM, ces problèmes seront toutefois résolus avec la construction, sur trois ans, d'une nouvelle jetée internationale. Le chantier n'a toutefois pas encore débuté. M. Labelle a révélé hier que ce projet de 135 millions était présentement réexaminé, à la demande des compagnies aériennes. Au lieu de huit passerelles d'embarquement, la jetée pourrait possiblement accommoder jusqu'à 11 gros porteurs.

« Vu que d'après vous, Dorval est très congestionné, est-ce qu'on va envoyer Sabena à Mirabel ou à Dorval ? » a alors interrogé l'avocat des transporteurs, William Brock, en faisant référence au retour prochain à Montréal de la ligne aérienne belge. « Il y a des périodes creuses à Dorval où il n'y a pas de congestion », a répliqué M. Labelle.

L'avocat de Royal et Canada 3000 a alors indiqué que Dorval n'était pas sur la liste des aéroports « contrôlés » de l'IATA (Association du transport aérien international), liste qui comprend les aéroports dits « congestionnés ».

Un vice-président de Royal, Al Graham, est ensuite venu témoigner que sa compagnie ne déplorait pas de véritable problème de congestion à Dorval, et que depuis le réaménagement de l'aérogare, avant le 15 septembre, la performance de la compagnie y était exceptionnelle.

Le procureur d'ADM a répliqué qu'on ne parlait pas de « congestion » à Dorval, mais de « goulots d'étranglement ». Il a ajouté qu'au sens de l'IATA, la congestion fait référence à des problèmes de pistes, ce qui n'est pas le cas à Dorval.

Me Yergeau a aussi révélé que le retour de Sabena n'était pas chose faite. « Il n'y a rien de confirmé, rien de conclu, dit-il. Ils sont présentement en négociations. »

D'ici vendredi au moins, les avocats des

deux parties présenteront leurs plaidoiries devant le juge Pierre Dalfond. Me Brock a entrepris la sienne avec l'intention de démontrer que la décision d'ADM de réserver à Mirabel les vols pour la Floride de Royal et Canada 3000 était discriminatoire.

Il a ajouté que si, aux yeux d'ADM, tous les transporteurs sont égaux, « certains sont plus égaux que d'autres », comme Air Canada, Delta ou USAir, qui peuvent exploiter leurs vols sur la Floride de Dorval. Selon Me Brock, le véritable motif de la décision est « politique ». « Ils doivent garder Mirabel en vie. »

Parce qu'elles sont reconnues comme des transporteurs réguliers sur la Floride par Transport Canada, les deux compagnies réclament le droit de demeurer à Dorval, bien qu'elles conviennent de laisser à Mirabel leurs vols nolisés.

ADM réplique que les liaisons régulières ne sont pas leur principale activité et exige d'elles un fonctionnement en réseau (un seul billet permet à un voyageur de bénéficier de correspondances via les services passagers de plusieurs compagnies).

Tuerie dans une école de l'Arkansas

TUERIE / Suite de la page A1

filles. L'école accueille 250 élèves de 6^e et 7^e année. Les autorités ont indiqué que 27 coups de feu ont été tirés. Les garçons ont été interceptés non loin de l'école dont ils étaient élèves, alors qu'ils tentaient de prendre la fuite. En pleurant, le shérif du Comté de Craighead, Dale Haas, a confirmé que les deux tireurs présumés étaient âgés de 11 et 13 ans. La police recherchait un troisième suspect qui aurait déclenché l'avertissement d'incendie. Deux fusils de chasse, d'autres

armes et des munitions ont été retrouvées, notamment dans une camionnette blanche vers laquelle les garçons couraient, à 800 mètres de l'endroit de leur méfait.

Les deux garçons sont détenus et ils ont été interrogés par la police. Des informations non confirmées avancent qu'ils auraient agité par vengeance, après avoir subi des vexations.

Selon une élève de l'établissement, un des suspects venait de rompre avec sa petite amie. « Il m'a dit qu'après lundi, je ne pourrais plus jamais le revoir parce qu'il allait s'enfuir », a raconté Jennifer Nightingale.

Elle n'a pas précisé si l'ancienne petite amie en question faisait partie des victimes.

En vertu de la loi de l'Arkansas, les deux suspects sont considérés comme des mineurs, mais le représentant du ministère public, Brent Davis, étudie la possibilité de les faire juger comme des adultes. « Nous scrutons la loi pour voir s'il est possible de faire autrement », dit-il. La loi en Arkansas permet aux mineurs d'avoir des fusils ou carabines de chasse, mais leur interdit les armes de poing. Environ 200 millions d'armes à feu circulent librement aux États-Unis.

Au moment du drame, les élèves ont

d'abord cru qu'il s'agissait de pétards, mais quand ils se sont rendus compte que certains de leurs camarades avaient été atteints, ils se sont mis à crier et sont rentrés en courant. Les enfants sanglotaient en attendant l'arrivée des secouristes.

Des dizaines de parents affolés se sont précipités à l'école et dans un hôpital de la municipalité pour aller aux nouvelles, pendant que les responsables de l'école s'efforçaient de retracer les proches de certaines victimes. « Il y avait des enfants qui étaient étendus partout, a déclaré l'ambulancier Charles Jones. Tous avaient été touchés. »

Les gros caïds profitent de la règle du 1/6^e

LES GROS / Suite de la page A1

exportations dans une entreprise de plomberie. M. Beauchesne n'apprécie guère ce nouvel emploi puisqu'il s'agit « d'activités d'importation/exportation, ce qui ressemble à vos activités antérieures ». Durant son incarcération, Tozzi n'a jamais reconnu non plus l'importance de son rôle et de ses relations avec les têtes dirigeantes des divers clans de la mafia montréalaise qui faisaient appel à ses services.

« À ce sujet, la Commission est très préoccupée du peu de changement que vous avez apporté à vos valeurs depuis votre arrestation, mais la présente étude doit prendre en considération le risque de commettre un délit violent et non pas le seul risque de récidive dans un délit de même nature », explique M. Beauchesne.

Outre les opérations de lessivage d'argent, Tozzi avait participé avec d'autres membres du gang de Jimmy DiMaulo à des projets d'importation de 2500 kilos de cocaïne et 25 tonnes de haschisch. Son job avait notam-

ment été de louer le bateau qui devait transporter la poudre blanche de la Colombie.

« Vous ne semblez pas présenter des valeurs criminelles intégrées, à prime abord », écrit le représentant de la Commission nationale des libérations conditionnelles, précisant que « les valeurs du travail et de la famille sont omniprésentes dans le discours » de Tozzi.

L'enquête de la GRC a démontré que Tozzi était sur la liste de paie d'un réputé restaurant italien appartenant à son neveu. Tozzi lui remettait régulièrement 500 \$ en argent

sonnant, en échange d'un chèque montrant qu'il travaillait à ce commerce de la rue Université.

Devant la Commission, il a déclaré avoir vécu des revenus d'une compagnie d'import-export de tabac qui a depuis fermé ses portes. Durant son incarcération, Tozzi a poursuivi des études et complété avec succès le cours intitulé « Connaissance de soi ».

Depuis sa sortie, il n'a pas le droit de communiquer avec quiconque à un casier judiciaire. Encore moins avec ses acolytes de la mafia. Dans le cas contraire, il reprendra le chemin des cellules.

La Presse

Renseignements : 285-7272

Abonnement : 285-6911

Télécopieur pour abonnements : 285-7039

Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30

Samedi de 7 h à midi

Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : 285-7070

Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111

Télécopieur : 848-6287

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces

Détailants : 285-6931

National, TéléPlus : 285-7306

Carrières et professions,

Nominations : 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : 285-6892

Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650»
Port de retour garanti. (USPS003692)
Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTÉRIES

La quotidienne

à trois chiffres : 3-8-7

à quatre chiffres : 1-9-2-3

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs de sang aux endroits suivants :

■ à Montréal : Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 17 h 30 ;

■ à Montréal : sur rendez-vous, mini-centre 288-8472, Place Montréal Trust, 1500, avenue McGill College, de 8 h à 15 h. Objectif : 55 donneurs ;

■ à Drummondville : cégep de Drummondville, organisée par le Club entrepreneurs étudiants, Café Clovis, 960, rue Saint-Georges, de 10 h à 16 h. Objectif : 175 donneurs ;

■ à Saint-Joseph-du-Lac : parrainée par l'Association des pompiers conjointement avec la municipalité et le Service des incendies, salle municipale, 1110, rue Principale, de 15 h à 20 h 30. Objectif : 150 donneurs ;

■ à Saint-Rémi : parrainée par les Chevaliers de Colomb, conseil 1822, centre communautaire Saint-Rémi, 25, rue Saint-Sauveur, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif : 200 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Tournée sucrée

■ Chacun célèbre le temps des sucres comme bon lui semble. Dans une cabane artisanale où le sirop coule du robinet, en visitant une exposition consacrée aux érables ou à une table champêtre avec plein d'amis. Avant que l'eau des érables ne cesse de couler, notre collaboratrice Claudine Hébert nous propose une petite tournée sucrée demain dans le cahier Sortir.

QUESTION DU JOUR

Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre ? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

La Ville de Montréal vient de hausser de 25% le prix des contraventions pour infraction au règlement sur le stationnement contrôlé par parcomètre. Cette augmentation était-elle nécessaire?

Brillante, hier, lors de la remise des Oscars à Los Angeles, peut-on d'ores et déjà affirmer que Céline Dion est la plus grande chanteuse de son époque ?
À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été :

**Oui: 57 %
Non: 43 %**

La fièvre
du printemps

Ne manquez pas ce cahier spécial automobile
aujourd'hui dans La Presse

La Presse

La Presse

Le mot du jour mais

■ Placée en début de phrase, la conjonction *mais* est suivie d'une virgule si l'on marque une hésitation.
— *Mais, on ne la reprendra plus.*
Cependant, on omet la virgule si *mais*

forme un tout avec les mots qui suivent.
— *Mais ça lui est égal.*
Dans le corps d'une phrase, on met généralement une virgule devant *mais*. La virgule est même obligatoire si la conjonction vient renforcer une idée déjà exprimée.

— *Il a glissé, mais lourdement glissé.*
Toutefois, si cette conjonction unit des mots ou des groupes de mots très courts, on supprime le plus souvent la virgule.
— *L'idée fait son chemin lentement mais sûrement.*

Paul Roux

L'EXPRESS DU MATIN



Grâce au cellulaire

■ Une résidente de l'Île-des-Sœurs doit probablement à son téléphone cellulaire de ne pas s'être retrouvée dans les eaux glacées du Saint-Laurent, hier après-midi. La femme de 28 ans se promenait avec son chien en bordure de la piste cyclable qui surplombe le fleuve, près du chemin du Club marin, quand elle a perdu pied et dévalé la falaise d'une trentaine de pieds. Elle a heureusement pu s'accrocher à une branche, à une quinzaine de pieds de l'eau. Incapable de remonter, elle a composé le 911 sur son téléphone cellulaire et les policiers du poste 17 ont pu rapidement intervenir pour la sortir de son mauvais pas. Un des policiers est ensuite descendu récupérer le chien, qui glissait dangereusement vers le fleuve.

Des fleurs !

■ Dans le cadre de sa campagne annuelle d'embellissement, la Ville de Montréal offre des fleurs pour les carrés d'arbres situés sur les trottoirs. Pour s'en procurer, il faut faire une demande dans un des bureaux d'Accès Montréal entre le 30 mars et le 1^{er} mai. Toutes les demandes seront étudiées et acceptées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Fuite d'eau

■ Une fuite d'aqueduc survenue vers 3 h 30 dans la nuit de lundi à hier a forcé la fermeture d'une voie de la rue Sainte-Catherine, entre McGill College et Université, pendant toute la journée. La fuite n'a pas causé d'inondation, mais l'alimentation en eau des édifices environnants a été coupée et ne devait être rétablie qu'en soirée hier. Selon le service des travaux publics de Montréal, la circulation continuera à être affectée pendant quelques jours, le temps que les travaux d'excavation soient terminés.

Les travaux vont bien

■ Les travaux de consolidation se poursuivent normalement au pont Victoria jusqu'au 17 avril. « Il y aura encore certains désagréments pour les automobilistes, mais pas de grandes perturbations : le pire est passé », a expliqué hier Louise Fillion, porte-parole du Canadien National, qui effectue les travaux préparatoires à la grande opération de restauration. Depuis lundi, les deux travées est et ouest sont ouvertes aux heures de pointe à des moments précis et le demeureront jusqu'à la fin des travaux. Du 27 mars au 17 avril, l'horaire sera le suivant : la travée est sera ouverte de 20 h à midi de Saint-Lambert vers Montréal et de midi à 20 h de Montréal vers Saint-Lambert. Quant à la travée ouest, elle sera ouverte de 6 h à 9 h 30, de Saint-Lambert vers Montréal et de 15 h 15 à 6 h, de Montréal vers Saint-Lambert. Mme Fillion ne peut dire quand débiteront les travaux de restauration qui, selon elle, ne devraient pas causer de problèmes majeurs de circulation cette année étant donné qu'ils se feront d'abord sous les travées du pont. Les matériaux ont été commandés et on attend leur livraison.

Claude Rochon à la tête du SPCUM

■ Le conseil des ministres doit adopter aujourd'hui un décret confirmant la nomination attendue de Claude Rochon, directeur adjoint de la police de la CUM, à titre de successeur par intérim de Jacques Duchesneau, qui quittera son poste le 1^{er} avril. Selon les informations recueillies par *La Presse*, M. Rochon devrait occuper le poste jusqu'à la fin du mandat de M. Duchesneau, qui devait s'achever le 31 décembre prochain. M. Rochon, dont Jacques Duchesneau avait fait son dauphin, est depuis deux ans responsable de toutes les enquêtes, en plus de s'occuper du budget, des ressources humaines et des relations de travail. L'annonce officielle de sa nomination doit être faite par la CUM plus tard cette semaine.

Le meurtre d'Odette Pinard a fait diversion à un vol

MARCEL LAROCHE

Un gang de voleurs professionnels a bel et bien profité de la panique causée par le meurtre de la policière Odette Pinard pour s'emparer d'équipements informatiques valant de trois à quatre millions dans une manufacture située à peu de distance du mini-poste de police de Cartierville, dans le nord de Montréal.

Ce nouvel élément, a appris *La Presse*, confirme l'hypothèse voulant qu'Odette Pinard ait été froidement assassinée sur commande par les complices d'un groupe de criminels d'origine haïtienne. Et cela dans le seul but d'éloigner les forces policières de la manufacture de composants électroniques qu'ils voulaient dévaliser dans le parc industriel de Saint-Laurent.

Le meurtre crapuleux de Mme Pinard s'est déroulé en fin d'après-midi le 27 novembre 1995, au moment où la policière était seule dans le poste communautaire du SPCUM nouvellement inauguré, à Cartierville.

Un individu portant une chemise à carreaux bleu et blanc, affublé d'une perruque pour éviter d'être reconnu, a été aperçu par des témoins à l'intérieur du mini-poste, quelques instants avant que la policière ne soit tirée à bout portant à la figure. Quelques jours après le meurtre, la police avait diffusé un portrait-robot représentant un homme blanc.

Après son crime perpétré au moment du changement de quart de travail des policiers, le tueur avait



Le portrait-robot de cet homme a été diffusé après le meurtre de l'agent Odette Pinard.

profité de la tempête de neige qui s'abattait sur la métropole, ce jour-là, pour prendre la fuite.

Dans le cadre de leurs recherches pour solutionner le meurtre de leur consœur, les policiers de la CUM ont recueilli jusqu'à ce jour au-delà de 1400 informations, dont l'une voulant que le crime ait été perpétré par des membres d'un gang de rue haïtien de Montréal. Ils auraient tué la policière pour déjouer la police afin d'aider des complices à commettre en toute quiétude un vol de matériel informatique.

Des renseignements colligés par *La Presse* démontrent que la policière de 30 ans a été assassinée presque au moment même où des indi-



PHOTO THEQUE La Presse

vidus armés dévalisaient une compagnie spécialisée dans la fabrication de « puces » d'ordinateurs, à Saint-Laurent.

Le meurtre d'Odette Pinard, qui comptait cinq ans de service au SPCUM, ainsi que l'important vol d'équipements électroniques, seraient-ils deux crimes commis par un même groupe d'individus ou s'agit-il d'une coïncidence ?

Sans le crier sur tous les toits, c'est à ces deux questions cruciales que se butent depuis de longs mois les policiers de la section des homicides du SPCUM. Cela explique sans doute qu'il ait été impossible, hier, d'obtenir les commentaires de qui que ce soit à la police.

Une fillette endormie est oubliée dans un bus

Presse Canadienne
QUÉBEC

C'est à cause de la négligence du chauffeur et de la compagnie de transport La Québécoise que la petite Mélissa Blanchet a dû passer trois heures enfermée dans un autobus d'écoliers en fin de journée lundi. La commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière a d'ailleurs adressé un blâme sévère à la compagnie en question.

La fillette de six ans s'était endormie sur le banc de l'autobus. Le chauffeur, qui ne la voyait pas, est donc allé garer son véhicule après sa tournée, en verrouillant les portes. La jeune Mélissa a été retrouvée presque trois heures plus tard, toujours endormie dans l'autobus, après des recherches qui ont fait craindre le pire à ses parents, complètement affolés.

Dans un communiqué transmis hier, la commission scolaire souligne qu'elle a rappelé à la compagnie les responsabilités des chauffeurs qui sont écrites noir sur blanc dans les contrats liant les deux parties. Avant de quitter son véhicule, il doit s'assurer que tous les passagers sont descendus de l'autobus.

La porte-parole de la commission scolaire, Louise Boisvert, déplorait évidemment la situation, promettant que tout allait être mis en oeuvre pour éviter qu'un tel événement se reproduise.

Les policiers de Chaudière-Etchemin ne porteront pas d'accusations contre le chauffeur.

La clé du meurtre du gardien de sécurité ?

MARCEL LAROCHE

Un homme photographié par la caméra de surveillance du centre correctionnel communautaire Ogilvy pourrait bien être la clé d'un meurtre survenu dans cette maison de transition du nord de Montréal.

L'individu que la police tente d'identifier serait le dernier à avoir vu vivant l'agent de sécurité Richard Chabot, assassiné par balles le samedi soir 14 mars dernier, dans son bureau, à l'entrée principale de l'établissement servant de logis aux détenus en voie de réhabilitation.

Les enquêteurs de la section des homicides du SPCUM demandent la collaboration de la population pour les aider à identifier cet incon-

nu qui a sonné à la porte de la maison de transition de la rue Ogilvy, à 21 h 58 le soir du crime.

Richard Chabot, qui était de garde ce soir-là, a alors actionné le système d'ouverture à distance de la porte pour laisser entrer cet individu. Quelques instants plus tard, des résidents entendaient le bruit de trois détonations et retrouvaient le gardien affaîssé dans son bureau.

À leur arrivée, les policiers ont remarqué des traces de pas dans la neige, laissées par le meurtrier qui s'était enfui par la porte arrière de l'édifice.

L'inconnu que la police tente d'identifier est de race blanche, âgé d'environ 30 ans et mesurant environ 1,74 m. Il portait un manteau d'hiver, une tuque et un foulard.

Toute personne ayant des informations sur lui est priée de communiquer avec la police au 280-2052, ou encore à Info-Crime, à 393-1133. Tout renseignement sera traité confidentiellement.



Les policiers voudraient bien discuter avec ce monsieur...

Pas de nouvelle alerte à l'anthrax

Presse Canadienne
OTTAWA

Le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, affirme qu'aucun état d'alerte n'a été décrété pour contrer une possible attaque irakienne à l'anthrax contre le Canada, et on ne prévoit pas émettre une telle alerte.

Bombardé de questions à ce sujet à l'extérieur des Communes, hier, le ministre a paru perplexe.

« Nous n'avons aucune information voulant que le Canada soit une cible. Nous n'avons pas le même genre d'informations que les Britanniques », a-t-il dit.

Le gouvernement britannique a placé ses ports et aéroports en état d'alerte après qu'un journal eut révélé que l'Irak complotait pour faire entrer cette toxine mortelle en Grande-Bretagne dans des bouteilles d'alcool, des cosmétiques et du parfum francs de port. L'Irak nie ces allégations.

M. Axworthy a indiqué qu'Ottawa avait déclenché une alerte générale en matière de sécurité au moment où le Canada a décidé de se joindre à la coalition militaire dirigée par les États-Unis dans le golfe Persique, il y a quelques semaines, comme c'est la pratique courante dans de telles circonstances, et que cette alerte demeure en vigueur. Mais aucun autre avis d'alerte n'a été émis depuis.

MAIL CHAMPLAIN

CARREFOUR LAVAL

PLACE STE-FOY



Prête pour les beaux jours ?

Ce printemps, vous serez belle beau temps, mauvais temps, avec nos superbes imperméables. Le meilleur achat-investissement de la saison, à partir de 119,95 \$.

AILES
LES AILES DE LA MODE

Gagné décrit l'organisation des Hells Angels

YVES BOISVERT

Le délateur Stéphane Godasse Gagné a décrit en détail la structure hiérarchique des Hells Angels, leur division « Nomads » et leur club école des Rockers de même que les us et coutumes du milieu des motards, hier, à la deuxième journée de l'enquête préliminaire de Maurice Mom Boucher.

Boucher, 44 ans, est un des chefs des Hells. Il est accusé de double meurtre prémédité. On lui reproche d'avoir commandé l'assassinat des gardiens de prison Diane Lavigne et Pierre Rondeau.

Gagné, 28 ans, a admis avoir tué Mme Lavigne le 26 juin 1997 et avoir été complice du meurtrier de M. Rondeau, abattu le 8 septembre. Il a été condamné pour un meurtre prémédité et une tentative de meurtre.

Une ordonnance de non-publication nous empêche de dévoiler le contenu de la preuve faite devant le juge Jean-Pierre Bonin, de la Cour du Québec, qui siègera dans cette affaire pendant environ deux semaines, au palais de justice de Montréal.

Le juge Bonin doit déterminer s'il existe de la preuve sur tous les éléments des crimes reprochés; si c'est le cas, aussi faible soit cette preuve, il citera Boucher à son procès.

Me Jacques Larochelle, un plaideur réputé de la ville de Québec qui défend Boucher, a commencé hier son contre-interrogatoire de Gagné. Le contre-interrogatoire se poursuivra ce matin.

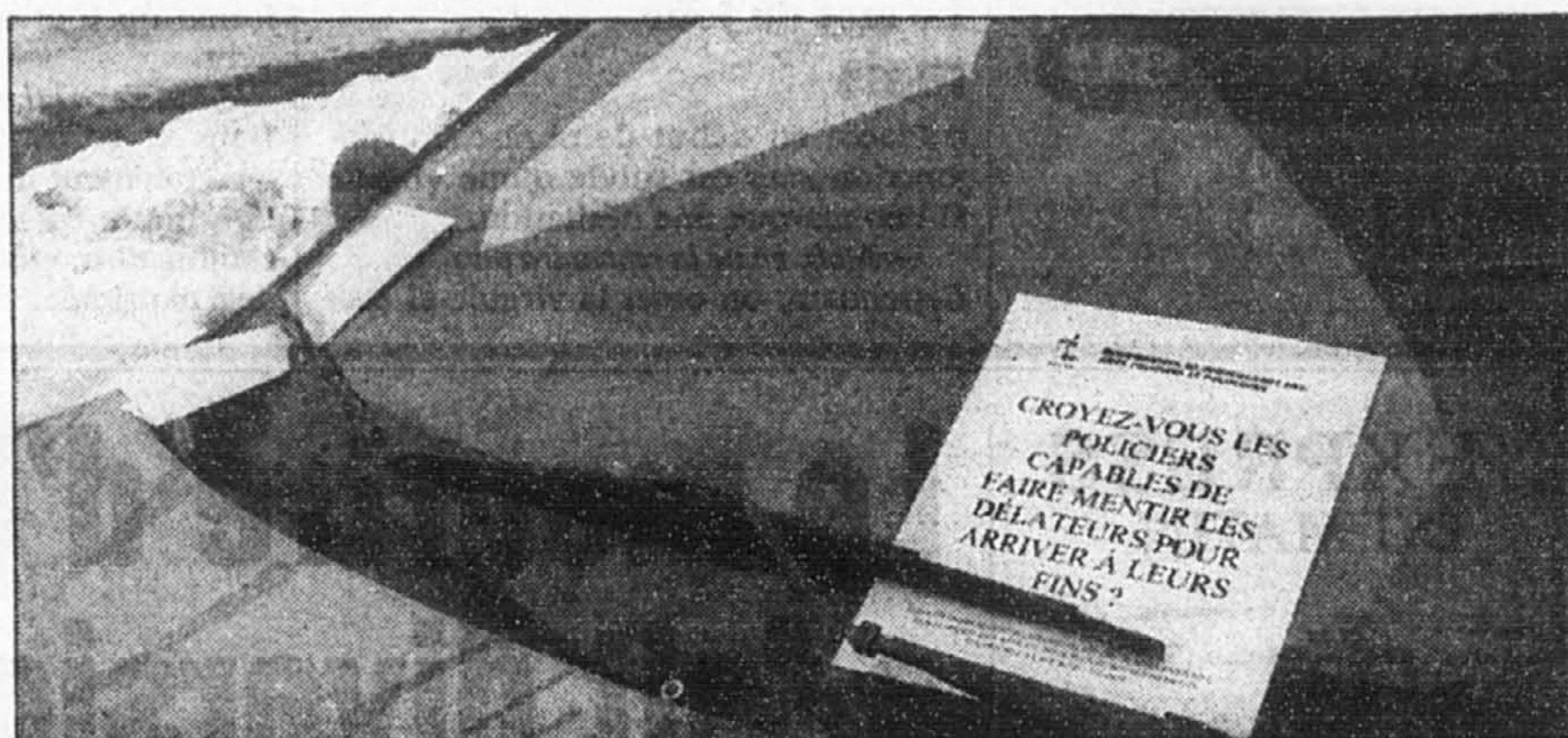


PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Ce tract a été distribué hier aux abords du palais de justice de Montréal, où se poursuivait l'enquête préliminaire de Maurice Mom Boucher.

Le détracteur de la SQ persiste et signe

« Croyez-vous les policiers capables de faire mentir les délateurs pour arriver à leurs fins ? »

Telle est la question posée par un tract distribué hier aux abords du palais de justice de Montréal, où se poursuivait l'enquête préliminaire de Maurice Mom Boucher.

Le tract était signé par l'Organisation de surveillance des abus policiers et politiques (OSAPP), mise sur pied par l'ex-caporal de la Sûreté du Québec, Gaétan Rivest. Ce dernier a connu une certaine notoriété après avoir critiqué publiquement, et à plusieurs reprises, les méthodes d'enquête des policiers de la SQ.

Interrogé au téléphone, M. Rivest a nié que l'opération visait à discréditer le délateur Stéphane Godasse Gagné, témoin à

charge de la Couronne dans le dossier du chef présumé des Hells Angels à Montréal. « Ce délateur-là, je n'ai aucune idée s'il ment ou pas », a dit l'ancien policier de la SQ.

Selon M. Rivest, la distribution du tract visait plutôt à attirer l'attention du public à l'approche de la publication du quatrième numéro de *Juste Milieu*, journal par le biais duquel l'OSAPP dit vouloir dénoncer les agissements criminels de certains policiers.

« On prépare un dossier dans lequel on veut dénoncer le fait que les délateurs sont souvent acceptés sans même qu'on vérifie les crimes qu'ils dénoncent, a dit M. Rivest. Les policiers ne vont pas assez loin dans ces cas-là. »

ILLUSTRATION PASCAL ELIE, collaboration spéciale
Le délateur Stéphane Godasse Gagné témoigne contre Maurice Mom Boucher à l'enquête préliminaire du motard.

POURQUOI PAYER PLUS CHER POUR UNE 4 PORTES?



14 888 \$*
169 \$**

Location, terme de 30 mois.
Comptant initial de 1 645 \$.

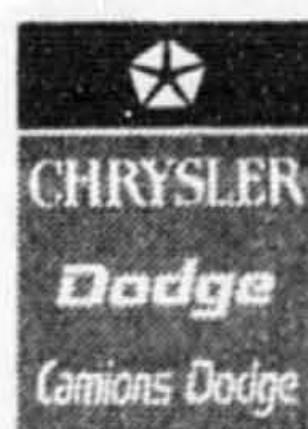
NEON 1998

Ensemble 22D :

- Moteur 2 litres, 16 soupapes, 132 chevaux
- Transmission automatique
- Climatiseur
- Radio AM/FM stéréo
- Deux sacs gonflables
- Poutres de renfort dans les portes
- Console centrale
- Volant inclinable
- Banquette arrière à dossier séparé
- Un plein d'essence avec chaque achat ou location d'un modèle 1998 neuf
- Plus 36 caractéristiques de série

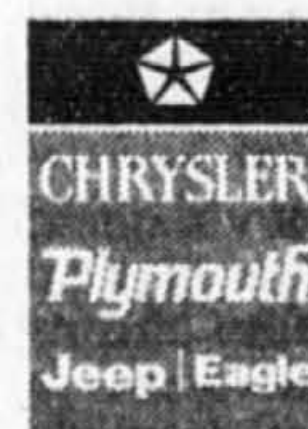
Programme d'aide pour handicapés physiques
Remise additionnelle de 701 à l'attention des diplômés (s)†

CHRYSLER CANADA
Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne



Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.
* Transport (630 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. ** Tarif mensuel établi d'après un modèle 1998, avec l'ensemble 22D. Comptant initial ou échange équivalent. Transport (630 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement sera exigé. Aucun dépôt de sécurité requis. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km, au taux de 9 c le km.
† Rabais du fabricant inclus. Offre d'une durée limitée, chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut vendre/louer à un prix moindre et avoir à commander.
‡ Cette offre s'applique à certains modèles. Cette offre s'adresse aux diplômés de cégep et d'université 1997, 1996 et 1995. Elle peut être combinée à l'offre sur la Neon ci-haut mentionnée. Passez voir votre concessionnaire pour connaître les conditions et les détails.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.
www.chryslercanada.ca



loto-québec résultats									
Banco					Quintissime				
Tirage du 98-03-24					Tirage du 98-03-24				
1	10	16	19	20	3	4	387	1923	
21	26	30	33	39	Extra				
44	46	52	55	56	Tirage du 98-03-24				
59	60	61	67	68	NUMÉRO: 677278				

T.V.A. LE RESEAU DES TIRAGES
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

PROBLÈMES DE JEU ?

- Thérapie individuelle ou de groupe

Aussi disponibles :

- Soutien téléphonique
- Aide sur le plan financier
- Aide pour alcoolisme et toxicomanie

LA MISE

Centre d'intervention privé
(514) 929-2428

Le chapeau Tilley



Le chapeau Tilley est à l'épreuve de l'eau et de la moisissure. Il protège contre les rayons UV, s'attache, flotte, ne rétrécit pas et est offert dans toutes les tailles. Il est accompagné d'un manuel d'instructions de quatre pages et d'une assurance contre la perte (2 ans, déductible de 50%). Il sera remplacé sans frais si jamais il s'use.

Tilley Endurables

1050 ave. Laurier Ouest 272-7791
OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT
1-800-465-4249

MÊMES PROBLÈMES UNE SOLUTION LA SOLIDARITÉ



(514) 257-8711

DÉVELOPPEMENT ET PAIX
1-888-234-8533
www.dev.org

Mauvaises langues

La salle de conférence était bondée et toutes les places occupées par ces messieurs-dames du Conseil de la langue française. C'était samedi. Pour célébrer le vingtième anniversaire du Conseil, on avait réuni autour d'une table et d'un animateur quatre lauréats du prix Jules-Fournier. Il y avait mon vieux copain Jean V. Dufresne, mes ex-collègues Odile Tremblay et Carole Beaulieu, ainsi que votre humble serviteur.

Nous avions été invités mes camarades et moi à nous prononcer sur les enjeux de la langue au Québec pour les vingt prochaines années, vaste sujet s'il en est un.

Avant de prendre le micro, nous étions tous dans nos petits souliers. Et pour cause. La salle était en effet peuplée de linguistes, de chercheurs et autres savants qui analysent les mouvements de la langue depuis vingt ans. Que pourrions-nous leur apprendre qu'ils ne savaient déjà? Nous les pauvres scribouilleurs, nous les mauvaises langues?

J'ai pris la parole la première, puis Jean V. Carole et enfin Odile.

Nous ne nous étions pas consultés. Chacun d'entre nous avait même, dans un vieux réflexe journalistique, caché ses notes aux autres. Et pourtant nous avons tous dit la même chose. Tous sans exception. Dans des styles différents peut-être, mais qui ne changeaient rien au constat ni à la conclusion.

La langue au Québec se porte mal. La langue au Québec est malade. Écoutez Jean Chrétien, Jean-Marc Parent, les vox pop à la télé, les tribunes téléphoniques à la radio, la langue au Québec tire la langue tellement elle a de la difficulté à s'exprimer correctement.

Et le drame ce n'est pas tant que cette lan-

gue soit affligée d'une multitude de maux, le drame c'est que personne ne semble en avoir conscience. La vaste majorité d'entre nous continuons de nous bercer de l'illusion que de plus en plus de Québécois parlent français, comme si cette donnée purement quantitative réglait tout et comblait les déficiences sur le plan de la qualité.

Au secours! Sonnez l'alarme, appelez les pompiers! Faites quelque chose!

C'est en substance ce que nous avons dit aux linguistes, aux chercheurs et aux distingués membres du Conseil de la langue française.

Nous pensions naïvement qu'ils allaient soupirer d'aise devant ces journalistes sensés qui saisissaient l'ampleur du drame qu'ils vivaient depuis vingt ans. Eh bien non! Ces messieurs-dames du Conseil de la langue nous ont applaudi poliment avant de nous signifier que nous étions bien sympathiques, mais que nous exagérons.

Certains ont pris le micro pour nous rappeler que des progrès considérables ont été réalisés au cours des vingt dernières années. Que l'usage du français est répandu plus que jamais au Québec. Que les francophones ont pris leur place sur le marché du travail et que les disparités salariales liées à la langue ont presque disparu. Que la population a accès aujourd'hui à une foule de services et d'outils de correction autrement plus nombreux et performants qu'avant et qu'on n'allait pas une fois de plus retomber dans le vieux dé-



Nathalie
PETROWSKI

bat élitiste et méprisant des intégristes de la langue. En d'autres mots, calmez-vous les journalistes et respirez par le nez.

■ ■ ■

Ces messieurs-dames du Conseil de la langue avaient sans doute raison de nous trouver un peu hystériques. Nous l'étions et d'autant plus que l'obligation de réfléchir à la question nous en avait subitement fait voir le fond. Ils avaient raison de nous trouver hystériques et nous, tort, de les tenir responsables de la situation. Après tout, ce n'est pas leur faute si l'ensemble de la société québécoise ne sait plus nommer les choses et cherche ses mots en multipliant les anglicismes, les barbarismes, les fautes de syntaxe et les tournures boiteuses.

À cela, le Conseil ne peut pas grand-chose. Il peut toujours faire des recommandations, publier des avis (comme il vient de le faire) ou produire des dépliants qui expliquent que prendre une marche est peut-être agréable, mais c'est malheureusement un anglicisme à moins que le marcheur en question ait l'intention d'aller se promener avec une marche de son escalier. Cependant, de là à confier le Conseil de la langue à un rôle passif et impuissant, il y a une « marche » que je ne franchirai pas.

Je suis peut-être naïve, mais je crois que si le Conseil sonnait haut et fort l'alarme sur la qualité de la langue d'ici, s'il débarquait dans le bureau de Lucien Bouchard en le sommant d'abandonner son déficit zéro, sa

constitution et son référendum pour faire de la qualité de la langue une priorité nationale, s'il relançait la brave Pauline Marois dans son ministère de l'Éducation en lui suggérant fortement de remettre les cours de diction au programme et d'obliger tous les élèves à une pause-lecture de 15 minutes par jour, s'il confrontait les médias à leurs erreurs et à leurs déficiences, bref si le Conseil se mettait à jouer du muscle au lieu de défendre le point de vue humaniste du bon démocrate déculpabilisant ou du fonctionnaire poli et à la remorque du gouvernement, peut-être qu'il se passerait quelque chose. Peut-être.

Je suis sans doute naïve. Reste que depuis un moment, je sens autour de moi un réel souci pour cette langue difficile, capricieuse et cruelle qui est la nôtre. J'entends des gens, et pas forcément des membres de notre belle élite, rager contre eux-mêmes et contre le système d'éducation qui ne les a jamais corrigés, qui ne leur a pas signalé la multitude d'anglicismes non identifiés qui se sont glissés sournoisement dans la langue et qu'ils reproduisent aveuglément parce qu'ils ne savent pas qu'il faut dire un crayon à mine et non un crayon de plomb, un couvert et non une coutellerie, un tuyau d'arrosage et non une hose.

Je connais une foule de gens qui ne sont pas des intégristes ni des inquisiteurs. Ils sont même moins mauvaise langue que moi. Ils sont seulement animés d'une nouvelle ambition à l'endroit de leur langue. Oui bien sûr, ils sont ravis de pouvoir s'exprimer en français chez Eaton ou au bureau. Mais ils viennent de comprendre que parler français pour parler français est une mince consolation quand on ne maîtrise pas sa langue.

Me Sheppard se défend contre les procédures bidon

YVES BOISVERT

L'avocat de Jean-Pierre Cantin, qui s'est désisté de toutes ses poursuites en diffamation contre les soeurs du Bon-Pasteur, *The Gazette* et la GRC, se défend bien d'avoir entrepris des procédures « bidon ».

« Nous n'avons pas l'habitude de signer des procédures frivoles, dit Me Claude-Armand Sheppard. Pour moi, c'était une très belle cau-

se et nous avons accumulé une excellente preuve. Seulement, mon client a conclu, à tort ou à raison, qu'il n'avait rien à attendre de la justice de ce pays; il a été fortement ébranlé par le jugement Guibault et il aime mieux ne pas exposer sa famille à une sorte de chasse à l'homme. Ce sont des batailles très longues et très onéreuses. »

Le juge Jean Guibault, de la Cour supérieure, qui a mis en fail-

lite le Marché central de Montréal en novembre à la demande des soeurs, a écrit que Cantin, avec le promoteur Jean-Alain Bisailon, avait trempé dans des manoeuvres qui avaient toutes les allures d'une vaste fraude contre les soeurs, qui ont investi 80 millions dans le marché.

Me Sheppard est par ailleurs choqué de voir l'avocat des soeurs, Pierre LaTraverse, dire que la pour-

suite de Cantin a été intentée dans l'unique but de le disqualifier dans le dossier de faillite. « C'est faux », s'insurge Me Sheppard. Cantin, précise Me Sheppard, n'était pas directement impliqué dans la requête en faillite.

Il estime d'autre part que Me LaTraverse pouvait se trouver en conflit d'intérêts, ayant à témoigner dans la poursuite de Cantin, et ayant à interroger ce dernier dans

l'affaire de faillite.

En plus de la poursuite de 21 millions intentée contre les soeurs, Cantin avait déposé une poursuite de trois millions contre le quotidien *The Gazette* et une autre de six millions contre la GRC, qui a enquêté sur des dépôts en comptant de 4,9 millions US fait par Cantin dans ses comptes.

Elles tombent toutes.

Yves Beaudoin abandonne sa poursuite contre la SRC

L'ex-président de la Commission des courses du Québec, Yves Beaudoin, s'est désisté la semaine dernière de sa poursuite en diffamation contre la Société Radio-Canada.

Beaudoin réclamait 50 000 \$ pour atteinte à sa réputation à la suite d'un reportage de l'émission *Enjeux* sur l'industrie des courses.

Le reportage faisait largement écho à l'enquête publiée par *La Presse* en septembre 1995, et pour laquelle le journal fut poursuivi pour 900 000 \$.

La Cour supérieure a cependant rejeté pour l'essentiel cette poursuite l'automne dernier, n'accordant que 5000 \$ à Beaudoin et le critiquant fortement au passage.

FABRICVILLE

PREMIERE

VENTE SE TERMINE LE DIM. 29 MARS

FOLIE POUR LES MEMBRES DE LA CARTE D'OR

NOUVEAUX TISSUS EN VENTE SE CONTINUE...

POLYESTER PRINTANIER/ESTIVAL

IMPRIMÉ 115/150cm

- Abstraits • Tropicaux
- Fleuris • Tons vifs d'été
- Couleurs mode de base

Rég. à partir de 12,99m

CHALLIS DE RAYONNE

IMPRIMÉE 115cm/150cm

- Fleuris • Imprimés
- "Ethniques"
- Fantaisie

Rég. à partir de 7,99m

GRANDE SÉLECTION! SPÉCIAL D'INTRODUCTION

FUJETTE DE RAYONNE

IMPRIMÉE

- Pois • Rayures • Fleuris
- Marins 115cm Rég. 8,99m

POLYESTER MODE UNI

115/150cm

- Faille de crêpe lourd • Faille peau-de-pêche large • Crêpe large • Shantung à endos satiné

Rég. à partir de 9,99m

pour le prix de

3

au prix cour.

m

RAYON D'ARTICLES DE COUTURE

JUSQU'À 35% DE RABAIS

- FIL KOBAN ET GUTERMANN
- BOUTONS H.A. KIDD
- DENTELLES ET GARNITURES SUPRÊME
- RUBANS OFFRAY
- TAPIS DE COUPE ASSORTIS

TISSUS À CHEMISIERS ET POPELINE FINE

115cm Poly/coton Rég. 5,99m

BASE 20% DE RABAIS

- Popeline • Gingham • Vynile
- Flanellette imprimée et unie
- Feutre • Doublure • Entoilages etc.

NOUVEAUX IMPRIMÉS DE COTON

PIQUÉ D'ÉTÉ

IMPRIMÉ ET UNI

pour le prix de 2m au prix cour. 1m

TISSUS À DÉCORATION ET RECOUVREMENT ASSORTIS

pour le prix de 3m au prix cour. 1m

McCall's 25 AU 29 MARS

1

CH.

CHAQUE MÈTRE DE NOUVEAU TISSU MODE, DE BASE ET DE DRAPERIE EN MAGASIN EST RÉDUIT!!!

Montréal ... (514) 339-5420

Sherbrooke ... (819) 820-1417

Trois-Rivières ... (819) 378-8480

Drummondville/Victoriaville ... (819) 474-8007

PLACE VERSAILLES - 7275, rue Sherbrooke Est

RUE STE-CATHERINE - 354, rue Ste-Catherine Ouest

VILLE ST-LAURENT - 1240, boul. Laurentien / Marcel Laurin

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - 8444, avenue Somerset

DORVAL - 2050, boul. St-Régis

MONTRÉAL - 1178, rue Beaumont

LASALLE - 8468, boul. Newman

DOVERVILLE - 1550, Place Maxi Concorde

ST-LEONARD - 6854, rue Jean-Talon Est

CENTRE GREENFIELD PARK - 3514, boul. Taschereau

CENTRE REGIONAL CHATEAUGUAY - 200, boul. d'Anjou

493-6866

866-1821

334-0910

483-2665

683-4550

737-4755

385-8015

662-1860

899-0060

672-8884

699-8112

Le plus grand distributeur de tissus et tentures avec 170 magasins à travers le Canada

OUVERT DIMANCHE jusqu'à 17 h

CERTAINS MAGASINS SONT OUVERTS LE MERCREDI JUSQU'À 21 h

En raison du manque d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

TRAITEMENT DE PROTECTION DES FIBRES OFFERT MOYENNANT DES FRAIS ADDITIONNELS. LE VESTIBULE EST LIMITÉ À 10 PIÈCES LINÉAIRES ET DOIT ÊTRE ATTENDU. RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOTRE TROUSSE DE DÉTACHAGE STAINLESS. SERVICE DE CAMION-USEINE MOYENNANT 9 \$ ADDITIONNELS PAR PIÈCE. LES PIÈCES DE PLUS DE 200 PIEDS CARRÉS COMPTENT POUR 2 PIÈCES OU PLUS. *POUR SYSTÈMES DE CHAUFFAGE SIMPLES. FRAIS ADDITIONNELS POUR SERPENTIN DE CLIMATISSEUR ET PORTES D'ACCÈS. *IL Y A LIEU. SERVICES RÉSIDUELS SEULEMENT. LES OFFRES EXPIRENT LE 28 MARS 1998.

UNE SEMAINE SEULEMENT!

NETTOYAGE DE MOQUETTES

Rabais de 50%

19\$ UNE PIÈCE ET UN VESTIBULE

nettoyés à la vapeur

Notre prix ord. : 40 \$

Notre service 4 étoiles : une garantie de satisfaction à coup sûr!

- Nos puissants appareils à la vapeur nettoient vos moquettes à fond et leur rendent toute leur fraîcheur.
- Nos spécialistes apportent un soin particulier au nettoyage des taches rebelles et des endroits plus passants.
- Nous déplaçons et remottons en place la plupart des meubles pour pouvoir nettoyer dans tous les coins.
- Nous vous faisons un rendez-vous qui vous convient. Nous travaillons même le samedi et le dimanche.

Nous vous recommandons la MÉTHODE DE NETTOYAGE DE LUXE EN 2 ÉTAPES pour les moquettes qui n'ont pas été nettoyées professionnellement depuis au moins 12 mois. Seulement 10 \$ de plus par pièce.

Nettoyage de meubles

79\$ Canapé et 2 fauteuils

nettoyés à la vapeur

Nos méthodes de nettoyage sont adaptées à chaque tissu, pour de meilleurs résultats. Frais supplémentaires pour le nettoyage à sec, les coussins non attachés, le coton haïtien et les meubles modulaires.

NETTOYAGE DE CONDUITS DE VENTILATION

139\$ maison au complet*

Inclus : un conduit principal, nombre illimité de bouches.

Appelez du lundi au samedi de 8 h à 18 h

Montréal ... (514) 339-5420

Sherbrooke ... (819) 820-1417

Trois-Rivières ... (819) 378-8480

Drummondville/Victoriaville ... (819) 474-8007

Montréal métro

Bourque exclut toute nouvelle taxe «à court terme»

GILLES GAUTHIER

« Le maire n'est pas le seul qui pense dans cette ville », a déclaré Pierre Bourque hier, après avoir affirmé que les études sur la tarification de l'eau, de la neige et des ordures étaient des hypothèses qui étaient étudiées presque à son insu par le directeur général de la Ville, Gérard Divay.

Il a par ailleurs soutenu que son prédécesseur Jean Doré avait commis une erreur en abolissant la taxe d'eau en 1987 mais il n'envisage pas de la rétablir, du moins pas avant le scrutin du 1er novembre prochain.

« Je ne veux pas toucher les Montréalais à ce moment-ci. Ils en ont pas mal assez, surtout à la veille des élections. Vous comprendrez bien que je n'imposerais pas d'autres taxes directes ou indirectes cette année. » Il faut également évaluer s'il est « politiquement possible » de la rétablir.

Les compteurs d'eau dans les résidences sont exclus « à court terme ». Mais, a ajouté le maire, « rappelez-vous que je suis un éco-

logue. À un moment donné, il va falloir qu'on arrête de gaspiller l'eau. Commençons toutefois par les gros consommateurs (industriels et commerciaux). Il y a des étapes à franchir ». De toute façon, a-t-il poursuivi, il existe maintenant des méthodes plus sophistiquées que les compteurs.

L'abolition de la taxe d'eau allait selon lui « à l'encontre de toute la pensée environnementale. Ça encourage le gaspillage. L'eau, c'est une des ressources les plus précieuses. C'est complètement anti-écologique d'avoir aboli la taxe d'eau. »

M. Bourque était interrogé par la presse au sujet des études sur une tarification distincte et uniforme de la consommation d'eau et de l'enlè-

vement de la neige ainsi que des ordures, études commandées par M. Divay. Cette tarification permettrait de dissocier la facturation de ces services de la taxe foncière.

La préparation de ces études était mentionnée dans un document confidentiel préparé par M. Divay le 29 janvier dernier et rendu public lundi par le chef de l'opposition, Thérèse Daviau, qui n'a pas jugé bon d'interroger le maire à ce sujet lors de l'assemblée du conseil municipal hier.

« Ce que j'ai demandé à M. Divay, a expliqué M. Bourque à la presse, c'est qu'il n'y ait pas d'augmentation de taxes. À partir de là, il doit améliorer la performance de la Ville. Il doit chercher de nouvelles sources de revenus. Il doit se casser la tête parce que c'est ça sa job. Il crée des comités de travail avec des directeurs. Ils discutent de toutes sortes d'affaires. Je ne sais pas ce qu'il (M. Divay) fait dans toutes ces réunions. Ils ont évalué certaines choses. Il peut avoir d'autres pistes de solution que je ne connais pas. »

Outre le maire, il y a à la Ville « des directeurs, des ingénieurs, des employés, qui réfléchissent. Ces gens-là ont le droit de réfléchir à des hypothèses. »

Que les journalistes attribuent ces études à « l'administration Bourque » le fait « rigoler ».

La Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau s'est par ailleurs opposée hier à toute tarification de cette ressource dans le secteur résidentiel. « L'actuel système fonctionne très bien », a déclaré le porte-parole du groupe, Yves Bellavance, qui estime que la seule raison d'imposer une tarification est de faciliter un éventuel transfert du réseau de production et de distribution de l'eau potable vers le secteur privé.

Il trouve « odieux que l'avenir de ce service public se joue en catimini entre quelques personnes seulement » et promet à l'administration que si elle poursuit sur cette lancée, elle fera face au même type d'opposition « que celle rencontrée lors de ses tentatives d'imposer la privatisation de l'eau en 1997 ».



Pierre Bourque ne veut pas s'engager, à ce moment-ci, dans les avenues étudiées par ses fonctionnaires.

Le remisage des voitures à sabot permise grâce à une sorte de *clause nonobstant* des huissiers

ANDRÉ CÉDILOT

Le président de la Chambre des huissiers de justice du Québec partage l'opinion de son syndic, qui autorise les firmes d'huissiers à s'occuper eux-mêmes de l'entreposage des véhicules saisis dans les rues de Montréal au cours de l'Opération sabot.

« Ça m'a surpris, car j'ai toujours pensé que c'était illégal, même pour les huissiers qui posent des sabots », a déclaré, hier, Alain Coulombe, au moment de commenter les résultats de l'enquête que la Chambre a effectuée à la suite d'une plainte de la Ville de Montréal, en mai.

En attendant que le nouveau code de déontologie des huissiers soit approuvé par l'Office des professions du Québec, les seuls huissiers qui peuvent procéder au remisage de véhicules sont ceux qui collaborent avec la Ville de Montréal.

C'est que la Charte de la Ville et le Code de procédures civiles permettent aux huissiers de saisir des véhicules, « cependant qu'une disposition de la Loi sur les huissiers nous permet de remplir toute autre fonction dévolue par la loi », a expliqué le président de la Chambre.

« Or, la Charte de la Ville de Montréal et le Code de procédures civiles priment sur les règles déontologiques des huissiers. C'est un peu notre clause nonobstant », d'ajouter M. Coulombe, qui dit faire des pieds et des mains pour

« clarifier toutes les ambiguïtés » entourant la pose des sabots.

Le seul reproche que le syndic adjoint, Alain Boisvert, fait aux firmes d'huissiers est d'avoir exigé des coûts de remisage trop élevés. Soit 13 \$ au lieu de 10 \$ comme le prévoit l'entente signée avec la Ville de Montréal, en 1983.

Une enquête de *La Presse* publiée en décembre dernier avait démontré que les énormes profits du remisage étaient versés dans des compagnies indépendantes que certains huissiers avaient enregistrées à leur nom ou à ceux de leurs proches.

Pour l'instant, confirme M. Coulombe, seule la firme Paquette et associés, nommément citée dans la plainte anonyme qui a déclenché l'enquête de la Chambre des huissiers, sera poursuivie devant le comité de discipline en raison cette pratique jugée dérogatoire.

Entre-temps, M. Coulombe entend faire des représentations auprès du ministre québécois de la Justice, Serge Ménard, pour intégrer dans la future grille des tarifs des huissiers — le projet a été déposé il y a plusieurs mois — un coût unique pour la pose des sabots. Pour le moment, les prix varient de 110 à 130 \$, selon le cas.

Des pourparlers se poursuivent avec la Ville pour fixer le coût du remorquage des véhicules « sabotés ». Celui-ci a été ramené de 75 \$ à... 35 \$ à la suite de l'enquête de *La Presse*. « Le prix actuel est nettement en dessous du marché », re-



Absents des rues de Montréal depuis trois mois, les huissiers qui posent des sabots se sont remis avec succès à la chasse aux automobilistes qui ont des contraventions en souffrance.

connait le percepteur en chef de la cour municipale, Jacques Provost, qui a permis lundi la reprise de l'Opérations sabot, interrompue à la mi-décembre afin de faire le point avec les huissiers.

Selon M. Provost, l'entreposage deviendra la responsabilité de la Ville d'ici quelques mois. Il souhaite faire de même avec les ventes aux enchères des véhicules non réclamés. « Nos encanteurs sont bien

équipés et parfaitement capables d'assumer ces tâches. Et l'argent ira dans les coffres de la Ville », a souligné M. Provost. Il lui reste maintenant à convaincre les dirigeants de la Ville.

Bourque veut rescaper un canard boiteux

GILLES GAUTHIER

Créée par la CUM en 1993, la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERMONT) est dans une situation financière « précaire » et sera sauvée de la faillite par l'administration Bourque, qui est prête à oublier une somme de 275 000 \$ que lui doit cet organisme.

Encore faudra-t-il que le conseil municipal accepte de régler pour 75 000 \$ une dette totale de 350 000 \$.

La SOVERMONT avait été mise sur pied dans le contexte du Plan vert de l'ancien gouvernement fédéral, mais cette source de financement s'est depuis tarie.

Elle avait signé en 1993 avec Montréal un protocole prévoyant qu'elle louait les services de la Ville à titre de fournisseur. On y stipulait que cette dernière produirait 1,5 million de végétaux qui seraient plantés dans l'île, dont 300 000 arbres, en échange de quoi elle verserait à la municipalité 2,2 millions entre 1993 et la fin de 1997. Renégociée en 1995, l'entente portait alors sur 250 000 arbres, 775 000 arbustes, une compensation d'environ 1,53 million et l'obligation de planter au moins la moitié des végétaux dans la ville même de Montréal.

Elle doit encore de l'argent pour 1994, 1996 et 1997, mais la municipalité se dit satisfaite de la collaboration étant donné, explique-t-on, que 138 032 arbres et 164 140 arbustes avaient été plantés à Montréal à la fin de 1996.

Le directeur général de SOVERMONT, André Limoges, admet que l'organisme sans but lucratif, auquel Ottawa avait promis au départ une subvention de trois millions, devra se saborder si Montréal exige toutes les sommes dues.



Joël de Rosnay

■ Conférence gratuite de l'un des plus éminents penseurs dans un monde en pleine révolution technologique : Joël de Rosnay, responsable de la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, à Paris, ancien chercheur et enseignant au Massachusetts Institute of Technology, vulgarisateur scientifique et auteur de nombreux ouvrages d'information scientifique, ouvrira le troisième Mondial de la communication, portant sur le droit et le pouvoir de communiquer. Les autres conférences seront présentées dans les régions de Québec, Trois-Rivières et du Saguenay—Lac-Saint-Jean. La dernière se tiendra à l'École des hautes études commerciales, à Montréal, le 16 avril, avec l'économiste et politologue Riccardo Petrella (coût : 5 \$, tél. 340-6144). Laissez-passer pour la conférence de Joël de Rosnay, du 31 mars, à midi 30, au vivier du collège de Maisonneuve (3800, rue Sherbrooke Est) : 254-7131, poste 4100. Renseignements : 277-4933.

■ ERRATUM : Confusion, dans la chronique de mardi, entre deux organismes montréalais aux appellations similaires. Il aurait fallu lire Parrainage civique de Montréal (plutôt que Parrainage civique de l'Est). Les deux organismes desservent des clientèles différentes, précise le Parrainage civique de Montréal, organisme de parrainage de personnes atteintes de déficiences intellectuelles qui rendait hommage à ses bénévoles.

■ Célébration à l'université McGill

du cinquantième anniversaire du fonds Alma Mater, qui a permis à cette maison d'enseignement de toucher 60 millions de dollars donnés par ses diplômés depuis sa création. La première campagne de souscription auprès des diplômés de McGill de 1948 avait permis de recueillir 77 000 \$. Cette année, c'est quatre millions de dollars qui ont été souscrits par les diplômés de cette université. Pour marquer l'importance de cette source de financement, des bourses attribuées par le fonds Alma Mater porteront les noms des anciens présidents du fonds.



Valéry Bergeron

Jacques Forgues, de l'étude d'avocats spécialisée en droit de la construction, qui a remis le prix (1000 \$) à la lauréate.

■ Représentation théâtrale de l'équipe d'animation Mise au jeu, au profit de la fondation Kateri, un organisme qui appuie des projets d'éducation de femmes en Amérique du Sud. La pièce, *Le temps de resserrer les rangs*, traite des effets de la mondialisation. C'est pour dimanche, 16 h, au Lion d'or, 1676, rue Ontario Est. Coût : 15 \$. Renseignements : 845-0172.

■ Dans la région de Lanaudière, la campagne annuelle de Centraide

Têtes d'affiche

permis de recueillir 420 000 \$. Les organisateurs de la campagne ont marqué des points dans certains secteurs, mais ont été affectés par des baisses notables chez de grands employeurs comme le centre hospitalier (beaucoup de mises à la retraite), Hydro-Québec et le mouvement Desjardins. Certaines activités de financement ont par ailleurs connu un plus grand succès, mais cela n'a pas suffi.



Jean-François Guévin

■ Les dons sont comme une source de vie pour la Magnéthèque (livres-cassettes pour les aveugles). Un don de 2000 \$ de Pharmaprix au nom d'Imasco et de ses compagnies membres, dont Imperial Tobacco, a fait le bonheur du directeur de la Magnéthèque, Daniel Lapointe, qui a reçu le chèque des mains de Jean-François Guévin, propriétaire du Pharmaprix du 1, avenue du Mont-Royal Est.

■ Joliette est renommée pour son festival de musique, mais sa région est aussi réputée depuis bien plus longtemps pour être la tabatière du Québec, tant cette culture abonde dans les villes agricoles environnant la capitale lanadoise. On y a ainsi couronné récemment Daniel Coutu, de Saint-Thomas, « roi du tabac ». Producteur de tabac depuis une vingtaine d'années, il compte bien vivre encore longtemps de cette production agricole, tout comme Denis Asselin, de Notre-Dame-de-Lourdes, qui s'est classé deuxième à ce gala de l'Office des producteurs de tabac jaune. Le troisième prix de producteur de tabac à ciga-

rette est allé à Jean-Noël Lajeunesse, de Sainte-Mélanie.

■ Soirée ballroom orchestra organisée par le Carrefour jeunesse Longueuil, (actif également à Boucherville et Saint-Hubert) pour financer ses différents services aux jeunes (unité mobile d'intervention, insertion sociale, café, dépannage alimentaire, prévention). Le tout aura lieu vendredi, à compter de 18 h, au club de golf Le Parcours du cerf, de Longueuil. Coût : 100 \$. Renseignements : 677-9021 ou 957-8101. Forment le comité d'honneur, présidé par le notaire Jacques Goyette : Claude Lefebvre (Bell Canada), Chantal Bélanger (Banque Laurentienne), Jules Guilbault (caisse populaire Saint-Jean-Vianney de Longueuil), Rosaire Sauriol (groupe Dessau), Sylvain Monarque (Samson Bélair Deloitte et Touche) et Richard Hallé (Banque Nationale).

■ L'usine de Saint-Bruno de l'entreprise laitière Natrel s'enorgueillit d'être la première usine de lait de consommation au Canada à obtenir une certification d'application de normes internationalement reconnues dans le contrôle de la salubrité de toutes les étapes de sa production. La mondialisation et les risques de contamination (par exemple la vache folle en Grande-Bretagne) obligeront les industries agro-alimentaires à se conformer à ce genre de normes dites Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP), les lois du marché devant rendre nécessaires de tels programmes d'examen et de contrôles.

Adressez vos communiqués à :
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Montréal métro

De l'argent à jeter par les fenêtres... d'écoles !

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

C'est la course folle d'ici le 1er juillet. Plusieurs commissions scolaires se lancent dans les dépenses, bien déterminées à épuiser des surplus de plusieurs millions avant de fusionner avec leurs voisins pour se muer en commissions scolaires linguistiques.

À la commission scolaire Sainte-Croix, les écoles ont jusqu'à la fin du mois pour facturer la part qui leur revient d'une somme de 524 000 \$. « Sinon ce qui n'est pas dépensé sera repartagé », indique un document du service des ressources financières obtenu par *La Presse*.

À la Commission des écoles catholiques de Verdun, c'est près de deux millions que se partageront divers établissements. Un cousin qui a gonflé au cours des dernières années et qu'on a soigneusement mis de côté, par crainte de coups durs.

Pourquoi ne pas poursuivre dans cette voie, afin d'accorder la même marge de manoeuvre aux futurs administrateurs ? « Les surplus de Verdun appartiennent à Verdun, lance sans détour le directeur adjoint de la commission scolaire du même nom, Pierre Jetté. On a décidé que c'est à chaque milieu de disposer de l'argent qu'il a amassé en s'imposant diverses contraintes. »

« Il y a eu une compréhension tacite qu'on agirait comme cela, confirme le directeur de Sainte-Croix, Denis Boulanger. Si vous gérez de façon à pallier aux coups durs et que votre voisin dépense tout, vous n'avez pas à vous engager à son égard. »

Ce raisonnement — que ne cautionne pas la Fédération des commissions scolaires du Québec — en irrite toutefois plusieurs.

« On n'a aucune vision à long terme, dénonce le docteur Luc Trudeau, qui représente la commission scolaire Sainte-Croix au conseil provisoire de la future commission scolaire francophone du Centre. Les écoles se cherchent des dépenses qu'elles n'auraient jamais encourues s'il n'y avait pas de fusion. C'est scandaleux dans un contexte de déficit zéro. »

Le Dr Trudeau en a tout particulièrement contre l'école primaire Normand-Nantel, où sont inscrits ses enfants, qui, selon lui, compte « dilapider » 16 000 \$ pour munir ses fenêtres d'auvents.

Pour l'instant, la ministre de l'Éducation est sur ses gardes. « Il peut arriver qu'on s'interroge sur la légitimité de certaines dépenses, assure sa porte-parole Christiane Milville-Deschênes. Si on dépense pour dépenser, pour que les autres ne touchent pas à son argent, c'est ridicule. »

La commission scolaire Sainte-Croix se défend d'ailleurs d'autoriser des dépenses frivoles. « L'école Normand-Nantel nous fait la même demande depuis plusieurs années, mais nos budgets nous ont obligés à remettre ce projet jusqu'à maintenant », assure le directeur adjoint de Sainte-Croix.

Moins bien nanties en livres de classe, les écoles de Verdun en achèteront pour leur part de façon « massive », indique M. Jetté, qui prévoit aussi agrandir une école de l'île des Soeurs, réaliser certaines rénovations et se procurer des ordinateurs.

Quant à la commission des écoles catholiques de Montréal, qui devrait avoir quelque deux millions « en trop », elle se démarque en enjoignant à ses écoles de payer toutes leurs factures, sans plus.



PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse

Le chef présumé de l'organisation, Maurice Latour, cache son visage sous son manteau, à son arrivée au poste de police.

Île Perrot : la GRC démantèle un important réseau de trafic de stupéfiants

MARC THIBODEAU

La Gendarmerie royale du Canada a réalisé un important coup de filet, hier, avec l'aide de plusieurs corps policiers municipaux, en démantelant un important réseau de trafic de stupéfiants, qui fonctionnait depuis plusieurs années dans la région de l'île Perrot.

En matinée, une quarantaine de policiers ont procédé simultanément à l'arrestation d'une quinzaine de membres présumés du réseau à L'Île-Perrot, Terrasse-Vaudreuil, LaSalle, Montréal, Verdun, Pincourt, Cap-de-la-Madeleine et Lachine.

Une dizaine d'autres personnes ont par ailleurs reçu des sommations à comparaître et devront se présenter en cour dans les prochains semaines afin de répondre à diverses accusations liées à ces activités illicites.

Le chef présumé de l'organisation criminelle, Maurice Latour, un

résident de L'Île-Perrot, âgé de 39 ans, a notamment été appréhendé. Le suspect, qui fait face à 100 chefs d'accusation pour trafic de cocaïne, de haschisch et de marijuana, a comparu hier au palais de justice de Valleyfield à l'instar des autres personnes arrêtées.

Stéphane DeCesare, 34 ans, qui est le fournisseur présumé du réseau, fait face pour sa part à plus d'une soixantaine de chefs d'accusation pour son implication dans cette affaire. Il est déjà détenu relativement à d'autres chefs d'accusation liés au trafic de la cocaïne.

Au total, plus de 400 accusations ont été portées par les policiers dans le cadre de l'opération baptisée COURBE.

Le sergent Laurier Leblanc, responsable de la section douanes et accises au poste de la GRC à Valleyfield, a indiqué hier que d'autres accusations pourraient être portées.

L'enquête policière a permis de

saisir 110 livres de haschisch valant quelque deux millions de dollars, qui ont été trouvés dans un entrepôt à Montréal, et de « bloquer » plusieurs biens d'une valeur totale de près de 450 000 \$, qui auraient été obtenus par le biais d'activités criminelles.

Une résidence à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot d'une valeur estimée à 225 000 \$, un mobilier de salon luxueux, une motoneige MACH 1 et quelques oeuvres d'art appartenant à DeCesare ont notamment été saisis. Tout comme un bateau Cressliner de 24 pieds.

Ces biens, actuellement détenus en vertu de mandat spéciaux, pourraient éventuellement être vendus au profit du gouvernement si les accusés sont reconnus coupables.

La GRC, a précisé hier le sergent Leblanc, a débuté son enquête en février 1994 à la demande du directeur de la sûreté municipale de L'Île-Perrot, Gabriel Gareau.

Ce dernier a indiqué hier que

Latour avait été identifié par ses enquêteurs depuis plusieurs années comme étant un trafiquant de stupéfiants de la région.

« Mais nous étions incapables de l'arrêter parce qu'il ne manipulait presque jamais directement les stupéfiants. Il y avait toujours quelqu'un qui prenait le blâme à sa place », a noté le policier en conférence de presse.

Selon la GRC, Latour, qui n'entretenait pas de relations connues avec d'autres groupes criminels dans la région métropolitaine, s'organisait pour que la drogue lui soit acheminée en petites quantités grâce à des courriers. Après avoir tenté en vain d'utiliser un agent double pour venir à bout de son organisation, la GRC a obtenu une autorisation d'écoute électronique pour une durée de 60 jours en 1997.

En mai et en juin, pas moins de 4000 conversations ont été interceptées, qui ont mené directement aux saisies rapportées ainsi qu'aux arrestations.

Sainte-Genève : la peur du cégep

MARTIN PELCHAT

La venue d'un cégep francophone à Sainte-Genève, dans l'ouest de l'île, inquiète des citoyens qui craignent la transformation de leur petite municipalité de 3200 habitants en « Saint-Sauveur ».

Une quinzaine de propriétaires viennent de se regrouper afin de faire échec au projet de « quartier latin » associé à l'ouverture du cégep Gérard-Gratien. Selon les modifications au zonage annoncées récemment par la municipalité, ces résidents se retrouveront au milieu d'une nouvelle zone commerciale près du cégep.

« La création d'un cégep franco-

phone dans l'ouest de l'île a un prix, celui de transformer la petite ville de Sainte-Genève en vaste pizzeria », dénonce Julie Venne, une résidente qui a participé cette semaine à la fondation de « Quartier libre de Sainte-Genève ». Selon Mme Venne, le quartier latin englobera pas moins de 40 % de la municipalité.

« Les gens ont décidé de quitter Montréal pour trouver un coin de campagne ici, dit-elle. C'est plus que la banlieue. Maintenant, on peut avoir une pizzeria dans notre cour. Et on n'aura plus le droit de stationner dans nos propres rues, ni le jour, ni la nuit. »

« Le cégep n'est qu'un alibi à un

consortium d'hommes d'affaires dont on ignore les noms », déplore-t-elle en réclamant plus de transparence de la municipalité.

Le maire de Sainte-Genève, Jacques Cardinal, réplique que les 14 résidents ne sont pas menacés d'expropriation et que rien ne les empêchera de conserver leur maison, sans que leurs taxes augmentent.

« Ils ont peur qu'il y ait trop de monde et une piste cyclable, sur le bord de l'eau, dit-il. Mais la piste cyclable, ce n'est pas encore fait. C'est un projet à long terme. Et ce n'est pas sûr qu'on la fera. »

Le cégep Gérard-Gratien sera logé dans un ancien noviciat des pères

de Sainte-Croix, en bordure de la rivière des Prairies. La rénovation du bâtiment et l'érection d'une nouvelle aile coûteront 14 millions. La construction débutera le 15 juin, en vue de l'ouverture du cégep à ses 1200 étudiants en août 1999.

Dans le quartier latin avoisinant, la municipalité veut attirer des commerces culturels (librairie, artisanat, etc.), cafés, restaurants et autres boutiques.

Une assemblée publique sur les changements au plan d'urbanisme vient d'être annoncée pour le 30 mars. Mais selon Mme Venne, la municipalité prévoit adopter les changements dès le 13 avril, soit le lundi de Pâques. « On n'a aucun temps pour se retourner de bord ! »

SATISFACTION COMPLÈTE, À COMMENCER PAR LE PRIX.

Volvo S90 SE Special Edition 1998

548\$

par mois
avec bail de 24 mois,
acompte de 5440 \$, incluant
transport et préparation

Vous méritez une excellente voiture de tourisme européenne qui vous fasse vivre l'expérience de conduite classique que procurent un moteur DACT à six cylindres en ligne et une suspension entièrement indépendante. Vous voulez un habitacle soigneusement aménagé, enveloppé d'une élégante carrosserie. Vous exigez la fine pointe de l'ingénierie et d'autres caractéristiques qui coûtent souvent trop cher. Vous savez qu'une automobile de prestige ne se définit pas nécessairement par son prix astronomique. La Volvo S90 SE Special Edition est celle qu'il vous faut, avec ses roues en alliage, ses carénages inférieurs et ses enjoliveurs de bas de caisse de couleur argentée, son intérieur en cuir luxueux et ses élégantes boiseries, son système sonore à 10 haut-parleurs avec lecteur CD et sa longue liste de caractéristiques S90 standard. Passez chez un détaillant Volvo et découvrez pourquoi le prix n'est que le début de votre satisfaction complète. Sécurité avant tout

VOLVO



VOLVO S90 SE : CARACTÉRISTIQUES, PERFORMANCE ET VALEUR EN PARFAITE HARMONIE.

le groupe
VOLVO

Montréal
UPTOWN VOLVO
4900, rue Paré
(514) 737-6666

Saint-Hyacinthe
AUTOMOBILES CHICOINE INC.
855, rue Johnson
(514) 771-2305

Sainte-Agathe
GARAGE FRANKIE INC.
180, rue Principale
(819) 326-4775

Laval
LES AUTOMOBILES BOUL. ST-MARTIN
1430, boul. Saint-Martin
(514) 667-4960

Saint-Léonard
JOHN SCOTTI AUTO LTÉE
4330, rue Larry East
(514) 725-9394

Brossard
VOLVO DE BROSSARD
9405, boul. Taschereau
(514) 659-6688

Offre temporaire valable jusqu'au 31 mars 1998. Livraison requise au plus tard le 30 mai 1998. L'offre de location à long terme est disponible par l'entremise des détaillants Volvo participants et des Services financiers Volvo sur approbation du crédit des clients au détail admissibles seulement et ne peut être combinée avec aucune autre offre. Location à long terme de la Volvo S90 SE 1998 basée sur 24 mensualités de 548 \$. Taxes, immatriculation et assurance en plus. Le bail prévoit une allocation de 19 200 km/année (0,10 \$ par kilomètre excédentaire). Acompte ou échange équivalent de 5440 \$ requis. Première mensualité et dépôt de sécurité aussi requis. Option d'achat du véhicule à la fin du bail pour 31 942,40 \$, plus frais d'administration de 200 \$. Le détaillant peut vendre ou louer moins cher. Voyez un détaillant Volvo pour de plus amples renseignements. ©1998 Volvo Canada Ltée. "Sécurité avant tout" est une marque de commerce de Volvo Canada Ltée. N'oubliez pas de boucler votre ceinture. Les caractéristiques techniques des voitures Volvo sont disponibles sur l'internet au www.volvocars.com.

La violence sévit dans des écoles américaines

Agence France-Presse
WASHINGTON

La fusillade dans laquelle au moins quatre élèves ont été tués hier dans une école de Jonesboro, en Arkansas, est la dernière manifestation spectaculaire de la violence qui s'est progressivement installée dans certaines écoles des États-Unis, au point de devenir l'une des principales préoccupations des enseignants, des élèves et de leurs parents.

Depuis une vingtaine d'années, un nombre croissant de salles de classe ou de cours de récréation américaines sont devenues le théâtre quotidien de trafics de drogue, d'agressions et de règlements de compte, commis dans la plupart des cas au moyens d'armes à feu.

« La fréquence de la violence chez les jeunes s'est accrue de façon exponentielle à cause de la culture des armes à feu et la prépondérance d'une mentalité inspirée du code de la rue », estime un criminologue de l'American University, Ronald Weiner.

« Malheureusement, nous avons développé l'habitude de résoudre nos conflits soit par le biais d'actions en justice, soit par le biais de nos poings », remarque pour sa part Gary Marx, porte-parole de l'Association américaine des administrateurs d'école (AASA). Dans ce contexte, la violence « entre tous les matins à l'école avec les élèves, l'école ne fait que refléter les problèmes de la société », ajoute-t-il.

Selon une enquête rendue publique la semaine dernière par la Maison Blanche, une école publique américaine sur dix a ainsi été en 1997 le théâtre de graves violences, dont des viols ou des agressions à

main armée.

L'étude réalisée par le département de l'Éducation auprès de 1200 établissements publics répartis dans les 50 États américains ajoute qu'un total de quelque 11 000 agressions à main armée, 7000 vols et 4000 viols ou agressions sexuelles ont été recensés dans ces écoles en 1997.

Les armes à feu

Selon de nombreux experts, le problème de la violence scolaire est encore renforcé par le fait que dans de nombreux États, les mineurs peuvent se procurer des armes à feu relativement facilement et sans aucun contrôle, même si cela est théoriquement illégal.

« L'accès aux armes à feu est un véritable problème aux États-Unis, que les enfants se les procurent auprès de leurs parents ou les achètent eux-mêmes », explique une responsable du Centre pour la prévention de la violence avec des armes à feu, Nancy Hwa.

Selon cet organisme, près de 200 millions d'armes à feu circulent librement aux États-Unis.

La brutalité de ces chiffres ne reflète cependant pas l'entière réalité de la violence en milieu scolaire.

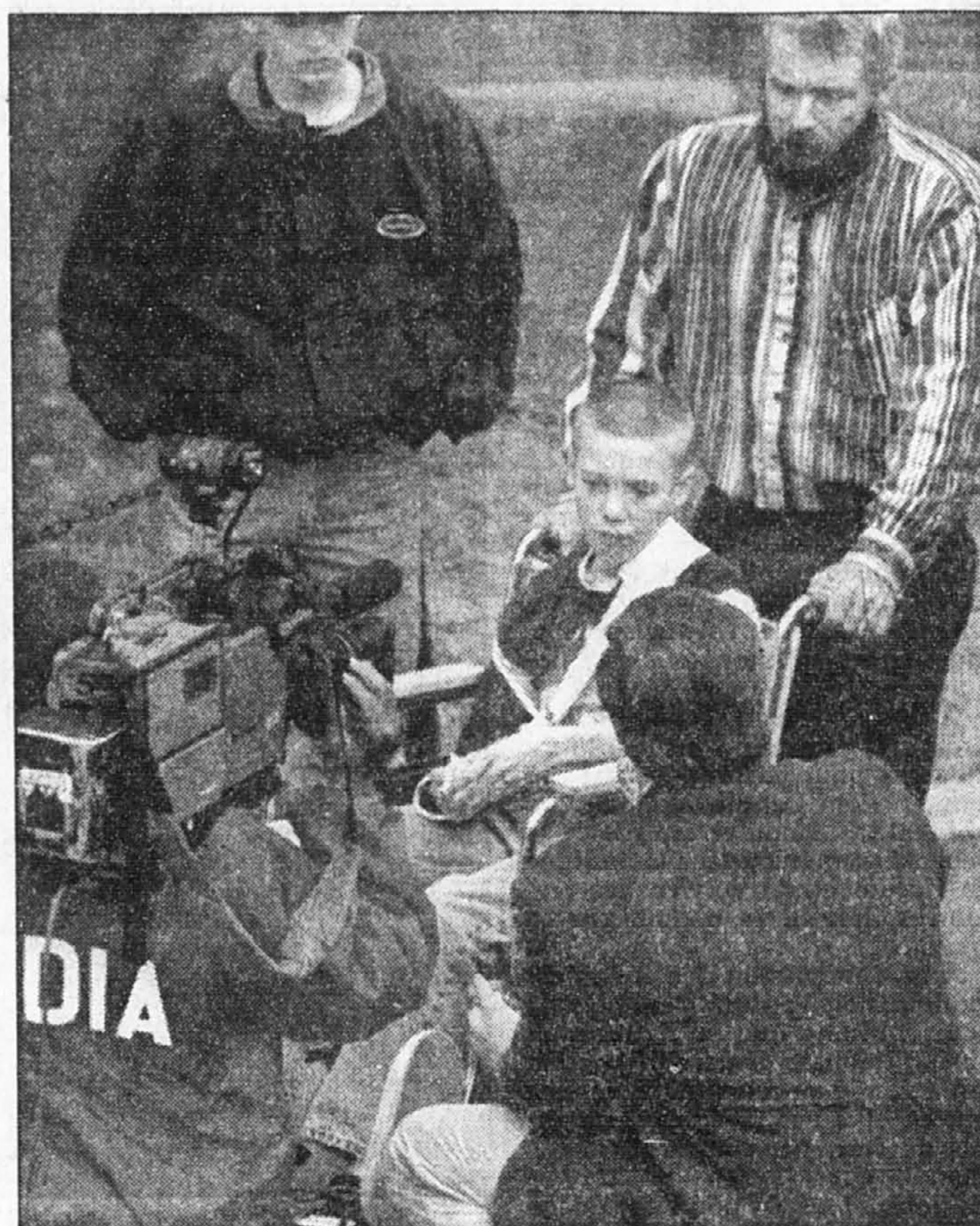
L'enquête fédérale indique que 43 % des écoles publiques n'ont rapporté aucun incident violent en 1997, et que la plupart d'entre elles (80 %) en ont recensé moins de cinq.

Cette étude « montre clairement que la majorité de nos écoles est sûre et épargnée par la violence, c'est une bonne nouvelle », avait souligné jeudi dernier le président Bill Clinton. « Le fait est que nos écoles sont probablement les endroits les plus sûrs de notre société, moins d'actes de violence sont commis à l'école que dans le reste de la société », estime pour sa part Gary Marx.

Malgré cela, particulièrement dans les quartiers défavorisés, la violence a atteint des niveaux inquiétants dans certains établissements. « Un nombre trop important de nos enfants sont confrontés à une réalité bien plus effrayante lorsqu'ils passent la porte de l'école », avait souligné M. Clinton.

Depuis son arrivée à la Maison Blanche en 1992, le président américain a lancé de nombreuses initiatives pour tenter de limiter la violence scolaire, comme la lutte contre la drogue et sa campagne en faveur du port obligatoire de l'uniforme dans les écoles publiques.

Un peu partout aux États-Unis, les initiatives locales se sont aussi multipliées, allant de l'entrée des policiers dans l'enceinte de certains établissements à la création de groupes de jeunes chargés de régler pacifiquement les problèmes des cours d'école.



Tristian McGowan, 11 ans, un élève de septième année qui a été blessé au bras quand deux garçons cachés dans le bois ont tiré sur leurs camarades et sur les profs du Westside Middle School au cours d'une fausse alerte au feu.

Les armes à feu, un fléau

Agence France-Presse
WASHINGTON

Les armes à feu, qui ont tué hier au moins quatre lycéens d'un établissement de Jonesboro, en Arkansas, constituent l'une des principales causes de décès chez les mineurs américains, tuant chaque année plus de 5000 jeunes de moins de 20 ans.

Une étude réalisée en 1996 par le Children Defense Fund a établi à 5741 le nombre de jeunes de cette catégorie victimes des armes à feu — 3661 homicides, 1460 suicides et 526 accidents notamment — pendant l'année 1993, un chiffre multiplié par deux par rapport à 1983.

Selon cette association, les armes à feu ont tué cette année un enfant toutes les 92 minutes.

Une autre étude rendue publique en février par les Centres de contrôle et de prévention des maladies (CDC) d'Atlanta a révélé que les États-Unis avaient le taux de meurtres, de suicides et de décès accidentels par armes à feu le plus élevé de l'ensemble des pays industrialisés chez les moins de 15 ans.

En 1995, le taux des meurtres d'enfants de cette classe d'âge s'est élevé à 2,57 pour 100 000, un chiffre cinq fois supérieur à la moyenne des 25 autres pays les plus industrialisés de la planète (0,51 pour 100 000), selon cette étude.

Sur les 1995 meurtres d'enfants de cette catégorie recensés au cours de cette année, 1464 ont eu lieu aux États-Unis.

Comme l'indiquent certains sondages, les armes à feu font partie du paysage quotidien des écoles de nombreuses grandes villes américaines. Selon une récente enquête de l'Association américaine des libertés civiles (ACLU), 49,1 % des élèves de Los Angeles rapportent avoir vu au moins une fois une arme à feu dans l'enceinte de leur école.

Des précédents

Agence France-Presse
WASHINGTON

Le drame de Jonesboro, où au moins quatre élèves ont été tués hier par deux garçons d'une douzaine d'années est le dernier d'une série d'actes de violence dans les écoles américaines.

Voici les plus récents : — 20 février 1997, Bethel (Alaska) : un lycéen de 16 ans tue le proviseur de l'établissement et un camarade de classe, pour se venger des moqueries dont il faisait l'objet.

— 1er octobre, Pearl (Mississippi) : un adolescent de 16 ans ouvre le feu dans son école, tuant deux élèves et en blessant six autres. Il avait quelque heures plus tôt tranché la gorge de sa mère. Il est arrêté avec six autres adolescents, tous accusés de faire partie d'un groupe satanique.

— 1er décembre, Paducah (Kentucky) : un adolescent de 14 ans ouvre le feu lors d'une rencontre de prières dans son école, tuant trois élèves âgés de 14 à 17 ans. Cinq autres élèves sont blessés.

— 15 décembre, Stamps (Arkansas) : un jeune de 14 ans caché dans les bois tire sur deux élèves à l'extérieur d'une école, qui ne sont que légèrement blessés. L'adolescent aurait choisi ses victimes au hasard.

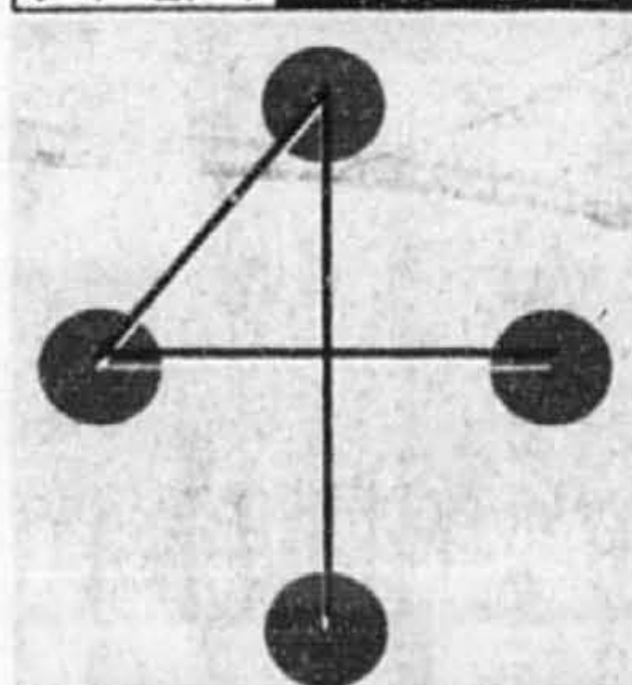
Ferme de Pâques

du jeudi 26 mars au lundi 13 avril
125 adorables animaux

Hé! les enfants,
construisez des
Puzz-3D^{MD/R}
(animaux de toutes sortes)
au centre d'activités Wrebbit
(Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte)

Souriez avec le lapin de Pâques
Photo souvenir du vendredi 3 avril
au dimanche 5 avril et du
vendredi 10 avril au samedi 11 avril
Coût : 3,99 \$ chaque,
taxes incluses

LES CENTRES À LA MODE



Les quatre coins de la mode

• Promenades St-Bruno

Angle des autoroutes 30 et 116,
sortie Montée des Promenades
Service à la clientèle : (514) 653-1581

• Fairview Pointe Claire

Angle de l'autoroute Transcanadienne
et boul. St-Jean (sortie 52)
Service à la clientèle : (514) 695-1610

• Carrefour Laval

Autoroute des Laurentides (15), sortie 10
Service à la clientèle : (514) 687-1360

• Galeries d'Anjou

Angle de l'autoroute Métropolitaine
et boul. Louis-H Lafontaine
Service à la clientèle : (514) 353-6140

Promenades St-Bruno • Carrefour Laval • Fairview Pointe Claire • Galeries d'Anjou

Un juge ordonne l'arrestation de l'ex-policier Leite

Pour la troisième fois en un mois, il fait faux bond à la justice du Portugal

ANDRÉ CÉILOTT

L'ex-policier de la GRC Jorge Leite était introuvable, hier soir, après qu'un juge eut ordonné son arrestation parce qu'il ne s'est pas présenté devant le tribunal judiciaire de Vila Franca de Xira, au nord de Lisbonne, au Portugal.

C'est la troisième fois depuis la mi-février que Leite boude la justi-

ce de son pays, où il doit subir un procès sous quatre chefs de corruption et de fraudes relativement à des pots-de-vin de plus de 350 000 \$ qu'il aurait acceptés de narcotrafiquants colombiens, en 1991.

Alors qu'elle avait invoqué des raisons de maladie les deux premières fois, son avocate, Anabela Berardo, a vainement tenté de con-

vaincre les trois juges de Vila Franca que son client n'avait pas été convoqué par sub poena. L'audience a été remise au 12 mai.

Émigré au Canada à la toute fin des années 1970, Jorge Manuel de Oliveira Leite a plié bagage avec sa femme et ses deux enfants en mai 1991, quand la GRC a découvert qu'il entretenait des liens avec la mairaine du cartel de Cali à Mont-

réal, Ines Barbosa, et des membres de son organisation.

Leite, qui a la double citoyenneté luso-canadienne, n'a toujours pas abandonné l'idée de subir son procès au Canada, a réitéré, hier, Me Kathlyn Gauthier, qui s'occupe de son dossier de ce côté-ci de l'Atlantique. Me Gauthier a vainement tenté de le rejoindre au Portugal, hier soir. Elle s'est toutefois enten-

due avec la femme de Leite pour que ce dernier lui passe un coup de fil aujourd'hui.

Du côté de la GRC, on se dit prêt à faire face à la musique, que ce soit au Portugal ou au Canada. Ne prenant aucune chance, les policiers fédéraux ont contacté par téléphone la centaine de témoins rencontrés au cours de cette enquête qui a duré près de quatre ans.

TROIS VOLUMES SONT PUBLIÉS POUR PRÉSENTER LE BUDGET DE DÉPENSES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

VOLUME I
Livres des crédits
2-551-18877-6 **11,95 \$**

VOLUME II
Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires
2-551-18878-4 **7,95 \$**

VOLUME III
Plans ministériels de gestion des dépenses
2-551-18879-2 **10,95 \$**

L'ENSEMBLE DES TROIS VOLUMES
35392 **26,95 \$**

Vente et information:
Montréal
COMPLEXE DES JARDINS
Niveau de la Place
Coin René-Lévesque et Saint-Urbain
H5B 1B8
(514) 873-6101

Internet: <http://doc.gouv.qc.ca>

Télécopieur:
(418) 643-6177
1 800 561-3479

Téléphone:
(418) 643-5150
1 800 463-2100

En vente le 25 MARS de 14h à 18h

Québec

GAREAU Gagnant du prix satisfaction-clients

MAZDA Notre équipe fait la différence

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

229 \$* / mois **Mazda B3000** SE CAB-PLUS



PAIEMENT	MENSUALITÉS	COMPTANT
249 \$	36	1 600 \$
299 \$	36	0 \$

* Location 36 mois, v.r. garantie, comptant 2 200 \$, taxes en sus, 20 000 km par an.

10175, av. Papineau, Montréal 381-3987

Du 25 au 28 mars 1998

4 JOURS SEULEMENT!

RABAIS

40%

sur tous les haut-parleurs à prix courant de marque maison

et sur une sélection d'accessoires



R RadioShack®

Vous avez des questions. Nous avons les réponses.

Vous pensez faire carrière au gouvernement fédéral?

Pensez-y bien!!

Quelques éléments de réflexion :

- Aucune augmentation salariale dans les six dernières années.
- Des avantages sociaux qui fondent sans cesse.
- Des taux de rémunération souvent inférieurs aux postes comparables à d'autres secteurs publics* et au secteur privé.
- Des politiques restrictives en matière de revenus d'appoint.
- Des possibilités minimales de perfectionnement professionnel et d'avancement.
- Aucun remboursement des cotisations professionnelles et de la plupart des frais de scolarité.

Si on vous offre un emploi dans la fonction publique fédérale, n'hésitez pas à négocier votre salaire. Exigez le maximum de votre échelle salariale. N'attendez pas car ensuite vos augmentations seront nulles ou minimales.

Comparez ce que vous offre le gouvernement fédéral par rapport à d'autres employeurs.

Votre avenir est en jeu!

Les membres désabusés de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, le plus important syndicat de professionnels du secteur public canadien

Pour plus d'information, composez le :
1-800-363-0622
(514) 288-3545
www.pipsc.ca



* en comparaison avec certains importants employeurs provinciaux



Grand Prix de Formule 1
de Saint-Marin, en direct,
le dimanche 26 avril, 8 h.



La diffusion la plus complète
des séries éliminatoires
de hockey, dès le 19 avril.

VIE

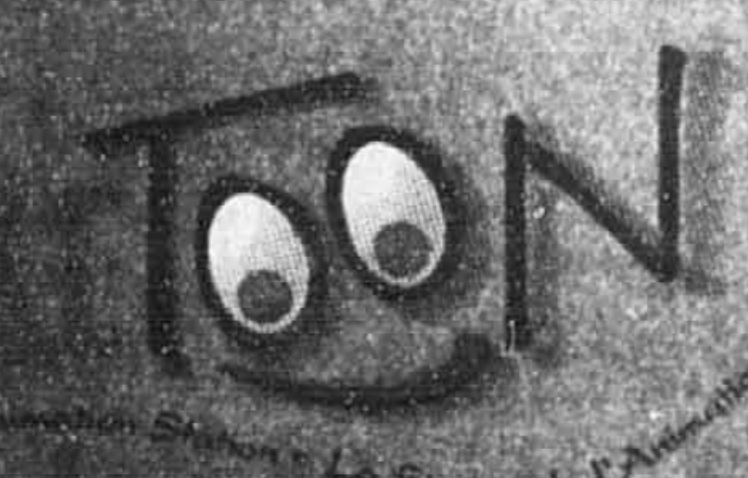
Éros et compagnie: magazine
sur les plaisirs de la sexualité,
vendredi, 21 h.



Hommage à
Freddie Mercury,
le samedi 18 avril, 20 h.



En ligne avec
Sarah McLachlan,
le jeudi 2 avril, 20 h.



La fièvre de Pâques,
à compter du samedi
11 avril, 20 h.

Pour être sûr de ne rien manquer...



LE CANAL NOUVELLES
TVA

Toutes les nouvelles,
toutes les 15 minutes,
tout le temps.



Biographies de
grands Québécois,
le samedi, 20 h.



Séries, sports, films:
la télé-américaine
à son meilleur!



La vraie vie dans
les salles d'urgence,
le mardi, 20 h.



Les grands tremblements
de terre, le dimanche
26 avril, 20 h.

Rabais de **50 %**
sur l'installation plus
1 mois gratuit.*

Appelez-nous
dès maintenant!

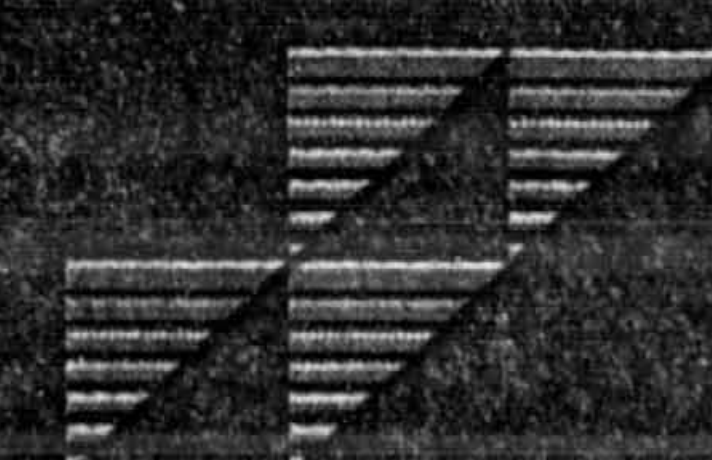
Cette offre prend fin
le 30 avril 1998.

TÉLÉMAX, c'est des dizaines et des
dizaines de canaux, incluant votre
service de base. Sports, information,
spectacles, musique, grands reportages,
dessins animés...

Votre service à la clientèle Vidéotron: 281-1711 ou 1 800 361-9350

*En conservant votre abonnement au service de base et à TÉLÉMAX pendant 5 mois consécutifs, vous obtiendrez le 6^e mois de TÉLÉMAX gratuit. Cette offre s'adresse aux personnes non abonnées au service de base du câble ou à TÉLÉMAX depuis au moins 60 jours, dans les régions résidentielles desservies par Vidéotron. L'offre est en vigueur jusqu'au 30 avril 1998. Elle ne peut être combinée à aucune autre offre. Elle est non remboursable et conditionnelle à une approbation de crédit. Toutes taxes en sus. La programmation présentée est sujette à changement sans préavis.

TÉLÉMAX
Le maximum de la télé sans décodeur.



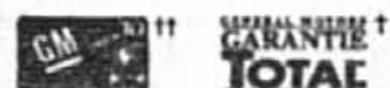
Vidéotron



À partir de
17 498\$*

Grand Am 4 portes 1998

- Climatiseur
- Boîte automatique à 4 rapports avec surmultipliée
- Aileron arrière
- Moteur 2,4 litres de 150 chevaux
- Freins antiblocage aux 4 roues
- Traction asservie
- 2 sacs gonflables
- Radiocassette AM/FM stéréo
- Verrouillage automatique des portes
- Système antivol PASSLock
- Phares antibrouillard
- Tachymètre
- Tapis protecteurs à l'avant et à l'arrière
- Ouvrage-coffre mécanique
- Et encore plus d'équipements de série



L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec

*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules de base neufs 1998 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Préparation incluse. Transport (520\$) et taxes en sus. Sujet à l'approbation du crédit. L'Assistance routière et la Garantie GM TOTALTM sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1998 pour une durée de 3 ans ou 50 000 km selon la première éventualité. ¹Banque TD et GM titulaires de licence des marques. ²Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. ³Marque de commerce de la Banque TD. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

N'oublie pas mon poussin!

On a rendez-vous à
LA FERME DE PÂQUES!

du 27 mars au 11 avril

- Dimanche de Pâques
12 avril **fermé**
- Lundi de Pâques
13 avril **ouvert**

CENTRE ROCKLAND

Et si tu n'existais pas...

Plus de 170 magasins et services dont :
la Baie, Eaton, Holt Renfrew, Linen Chest
et Métro Les 5 Saisons
Stationnement intérieur gratuit
angle l'Acadie et Métropolitain



métro Du Parc, autobus # 179
métro Crémazie, autobus # 100 Ouest

Évasion fiscale: amende de 70 000\$ à un entrepreneur en construction

BRUNO BISSON

Un entrepreneur en construction de la région de Lanaudière, Denis Gasparo, 48 ans, a plaidé coupable hier aux multiples accusations d'évasion fiscale portées contre lui par Revenu Canada à la suite d'une enquête d'envergure menée dans le milieu de la construction en 1994.

Le juge Claude Vaillancourt, de la Cour du Québec, a imposé au président et administrateur de la compagnie Excavation Dynamitek, de Saint-Roch-de-l'Achigan, une amende de 70 000 \$, équivalente à la somme qu'il aurait dû payer en impôts au fisc fédéral pour les années d'imposition 1989 à 1992.

Denis Gasparo a un an pour payer l'amende, à défaut de quoi il devra purger six mois d'emprisonnement.

Comme les dirigeants de cinq autres compagnies de construction de la région montréalaise, Gasparo était accusé d'avoir participé à une fraude évaluée à sept millions et qui reposait sur des fausses factures de sous-traitance.

Deux entreprises de Laval n'ayant aucune existence légale, Les Constructions Rudbeck et Excavations Renneck, servaient de façades à cette fraude. Ces compagnies, appartenant à René Tétrault, qui a été condamné à un an de prison relativement à cette affaire, en 1996, émettaient des factures de sous-traitance pour des services qu'elles n'avaient jamais rendus.

À titre d'exemple, les compagnies de René Tétrault émettaient des factures pour des services de 10 000 \$ à la compagnie de Denis Gasparo. Gasparo remettait alors un chèque pour régler la facture en question. René Tétrault l'encaissait, mais remettait aussitôt l'argent à Gasparo, en retenant 10 % de commission.

Résultat : l'entreprise de Denis Gasparo pouvait soustraire des dépenses de 10 000 \$ dans sa déclaration de revenus annuelle même si elle n'avait déboursé, en fait, et illégalement, que 10 % de la somme déclarée.

Selon l'enquête de Revenu Canada, le montant global des pseudo factures « payées » par l'entreprise de Denis Gasparo s'est élevé à 325 476 \$, entre 1989 et 1992.

Les autres entreprises de construction impliquées dans la même fraude ont pour leur part gonflé leurs dépenses de sous-traitance de montants allant de 258 000 \$ à 954 000 \$.

Quant à René Tétrault, au centre de cette affaire mise au jour en 1994, il aurait émis des fausses factures totalisant près de sept millions entre 1989 et 1992, qui lui ont rapporté des commissions de 750 000 \$. Il a été condamné en 1996 à des peines concurrentes de neuf mois de prison pour avoir caché ces revenus illégitimes, et de 12 mois pour avoir fait des déclarations fausses ou trompeuses au fisc fédéral.

TOUT DOIT ÊTRE VENDU !

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

LIT D'EAU NATIONAL

Meubles et Literie

Litwin Boyadjian Inc., Syndic

au : 1990, boul. Le Corbusier, Chomedey, Laval (QC)
au : 2365, rue Léger, Cité de LaSalle (QC)

- Lits d'eau • Mobiliers de chambre • Futons •
- Matelas • Draps • Douillettes & accessoires •
- Lampes • Cadres • Etc.



**DERNIÈRE
CHANCE
JUSQU'À
DIMANCHE 17H.
TOUT DOIT
ÊTRE
VENDU !**



Mercredi : 9 h 30 à 18 h
Jeudi & vendredi : 9 h 30 à 21 h
Samedi : 9 h à 17 h
Dimanche : 11 h à 17 h

INF. : (514) 682-6123 (LAVAL)
(514) 363-1544 (LASALLE)
VISA



ENCANTEURS UNIVERSELS

ENCANTEURS • ÉVALUATEURS • LIQUIDATEURS

A titre de mandataire de : 9458938 Canada Inc.

MICRO EXPO 98

LA PLUS IMPORTANTE EXPOSITION - VENTE
D'INFORMATIQUE AU QUÉBEC.

**27-29
MARS**

**VENDREDI
10 H À 21 H
SAMEDI ET
DIMANCHE
10 H À 18 H**

**PLACE
BONAVENTURE**

**PLUS DE 75 EXPOSANTS
LES MEILLEURS PRIX !**

**GAGNEZ
UN Trinhead.
PENTIUM 166 MMX
«SLIMNOTE 9T»
D'ULTRASOFT**

**ENTRÉE
GRATUITE**

REPORTAGE PUBLICITAIRE

Voyage et jardinage

DU 3 AU 5 AVRIL AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL



**SALON
VACANCES
ET LOISIRS D'ÉTÉ**

**SALON
FLEURS, PLANTES
ET JARDINS**



Deux salons,
un seul prix !

Ne manquez pas
ce cahier spécial
samedi dans

La Presse

Edition métropolitaine seulement

Les avocats du bureau Martineau Walker étaient omniprésents

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

Les deux policiers de la SQ chargés de vérifier si les enquêteurs Arsenault, Boudreault et Isabelle avaient manqué ou non de loyauté à l'égard du directeur général Serge Barbeau, ont retenu les services du même bureau d'avocats qui représentait déjà M. Barbeau ainsi que le directeur de l'éthique professionnelle, Jacques Letendre, de qui provenaient les plaintes disciplinaires.

C'est ce qu'il a été possible d'apprendre, hier, devant la commission Poitras qui enquêta sur la Sûreté du Québec à l'occasion de la deuxième journée du témoignage de l'inspecteur chef Jean-Claude Turcotte.

M. Turcotte et son collègue Gilles Bouchard avaient le mandat d'examiner le bien-fondé des plaintes disciplinaires portées à l'encontre des enquêteurs Bernard Arsenault, Hilaire Isabelle et Louis Boudreault, ceux-là mêmes qui avaient été mandatés par le directeur Barbeau pour faire la lumière sur les irrégularités policières commises dans le dossier Matticks.

Les trois enquêteurs avaient été finalement relevés de leurs fonctions le 15 octobre 1996.

Interrogé par le procureur de la commission, Bernard Roy, le témoin Turcotte a expliqué hier qu'ils avaient retenu les services de Me Dominique Monet, du bureau de Martineau Walker, à la suggestion faite par M. Letendre, au début

de leur enquête en novembre 1996.

Le premier nom suggéré par M. Letendre fut celui de Me Bernier (Louis), toujours du même bureau d'avocats, suggestion qu'il a lui-même retirée. Me Roy a suggéré que c'était parce qu'il conseillait déjà M. Letendre pour les dossiers disciplinaires sous sa supervision, dont celui relié aux Matticks.

M. Turcotte n'avait pas un souvenir précis de la raison fournie. « Saviez-vous que les avocats Monet et Bernier faisaient partie du même cabinet », a demandé Me Roy. « Peut-être. C'est possible qu'il (Letendre) nous l'ait dit », a répondu le témoin Turcotte. « Saviez-vous que M. Barbeau était représenté par le même cabinet, Martineau Walker », a poursuivi Me Roy. « Non, du tout », a répondu M. Turcotte.

Quoi qu'il en soit, les policiers Turcotte et Bouchard ont consulté Me Monet de chez Martineau Walker à deux reprises, le 27 novembre et le 4 décembre afin d'établir quels articles du règlement sur la déontologie et la discipline s'appliquaient aux manquements reprochés aux enquêteurs Arsenault, Boudreault et Isabelle.

Selon le témoignage de M. Turcotte, ce n'est que le 15 janvier 1997 qu'il a appris que Me Monet était du même bureau que les avocats de M. Letendre et Barbeau.

Il l'a appris de son collègue Bouchard qui le tenait du directeur général adjoint Georges Boilard qui supervisait leur enquête.

Selon les notes de M. Bouchard, M. Boilard aurait fait valoir qu'il pouvait y avoir « un problème d'apparence de transparence » tandis que M. Bouchard n'en voyait pas. « À vos yeux, M. Turcotte, s'agissait-il d'un problème d'apparence de transparence ou un problème plus fondamental », a demandé Me Roy au témoin.

« Je ne me suis pas creusé la tête à ce sujet. M. Bouchard a dit qu'on devait changer d'avocat compte tenu des remarques de M. Boilard », a répliqué le témoin.

« C'est bien plus M. Letendre qui aurait dû à un moment donné dire qu'on ne peut faire affaire avec le bureau de Martineau Walker. (Au lieu de ça) il nous dit de s'adresser à Me Monet », a ajouté M. Turcotte.

Comme il était l'auteur des plaintes disciplinaires contre MM. Arsenault, Boudreault et Isabelle, il avait été convenu que M. Letendre ne s'occuperait pas de l'enquête menée par MM. Turcotte et Bouchard. Il a pourtant été établi hier que M. Letendre a assisté à deux rapports d'étape de MM. Bouchard et Turcotte, les 15 janvier et 13 février 1997.



Enquête
sur la
SQ



Pour vos petits trésors...

De la collection Birks pour bébés: boîte de baptême, plaqué argent, 120 \$; cloche "Fée des dents", plaqué argent, 35 \$; hochet, argent sterling, 165 \$; tasse, argent sterling, 100 \$; cuillère à manche recourbé, plaqué argent, 23 \$.



BIRKS

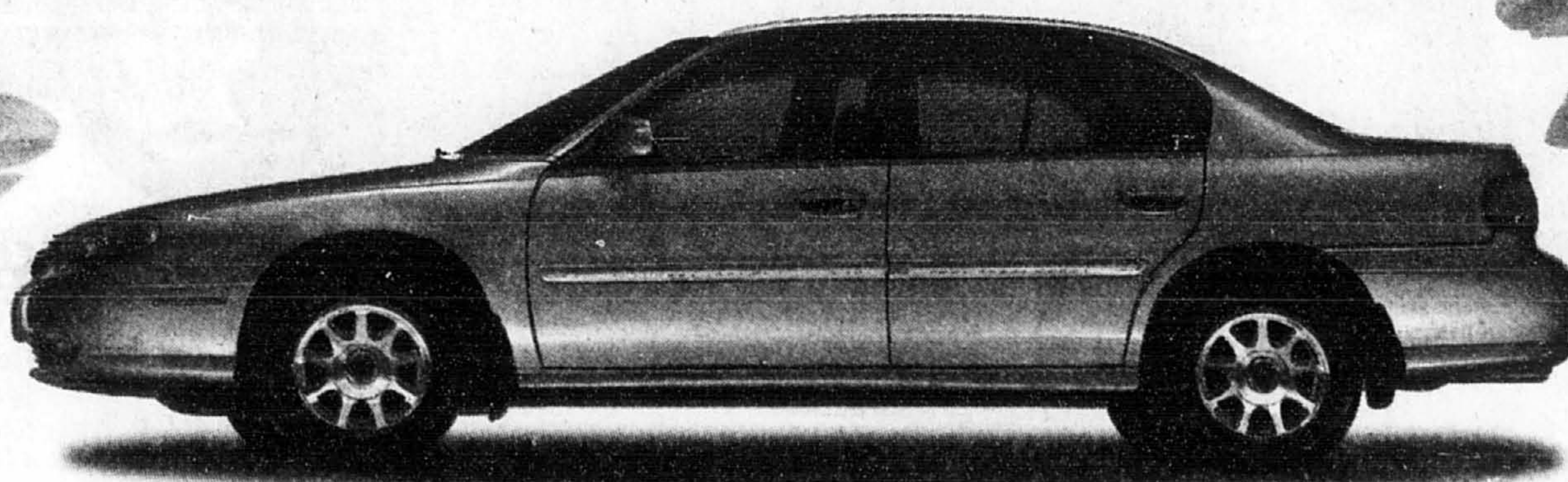
REND TOUTE OCCASION ENCORE PLUS MÉMORABLE

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND
CARREFOUR LAVAL • PROMENADES ST-BRUNO

POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMPOSEZ LE 1-800-682-2622 • <http://www.birks.com>

Chevrolet annonce un printemps de toute beauté.

0\$ comptant*
298 \$
Location de 36 mois



Devancez les bourgeons et commencez le printemps en beauté au volant d'une Malibu de Chevrolet.

- moteur 2,4 litres de 150 HP
- système antiblocage aux 4 roues
- transmission automatique 4 vitesses
- deux sacs gonflables
- radiocassette AM/FM
- volant inclinable
- climatiseur

- banquette arrière à dossiers inclinables
- système antivol PASSLock II

COMPTANT*	MENSUALITÉ
0\$	298 \$
1000 \$	268 \$
2000 \$	238 \$

L'Association des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec



*Mise de fonds initiale. Offre d'une durée limitée s'applique aux véhicules neufs 1998 en stock comprenant les équipements mentionnés ci-haut. Paiements mensuels basés sur une location de 36 mois. Sujet à l'approbation du crédit. Premier versement mensuel et dépôt de sécurité de 350 \$ payables à la livraison. Préparation incluse. Transport (695 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 8¢ du kilomètre après 60 000 km. L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTAL™ sont offertes sur les véhicules GM neufs 1998 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. *Banque TD et GM titulaires de licence des marques. **Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. ©Marque de commerce de la Banque TD. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.



Les infirmières auxiliaires demandent à l'Office des professions d'intervenir

LILIANNE LACROIX

Le contexte de coupes et de réorganisation du monde de la santé provoquant des frictions inévitables et des bagarres de territoire, l'Union québécoise des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec lance une offensive publique contre l'Ordre des infirmiers et infirmières, qu'il accuse de tenter de faire disparaître leur profession à leur profit.

En conférence de presse hier, Mme Monique Leroux, vice-présidente de ce syndicat qui regroupe 5000 des 18 000 infirmières et infirmiers auxiliaires (les autres sont répartis dans les centrales syndicales), annonçait qu'une plainte et une demande d'enquête avaient été déposées à l'Office des professions à la suite d'éditoriaux de la présidente de l'Ordre des infirmières, Gyslaine Desrosiers, à qui on reproche d'avoir entrepris une campagne systématique de dénigrement contre les infirmiers et infirmières auxiliaires.

Le feu couve depuis un bon moment. Les orientations récentes émises par les ministres Pauline Marois et Jean Rochon l'a attisé : « On veut confiner les infirmières auxiliaires aux soins de longue durée et aux centres d'hébergement, explique Mme Leroux. Ce n'est qu'une des conséquences de la campagne de désinformation menée par les infirmières. » Les infirmières auxiliaires, dont 80 % des effectifs travaillent déjà auprès des personnes âgées, tiennent à garder les champs d'activité développés en centre hospitalier de courte durée, en clinique et, de façon plus marginale, en CLSC et dans les soins à

domicile. Les syndicats ainsi que l'Ordre des infirmiers et infirmières auxiliaires se sont élevés contre ce projet ministériel.

Les infirmières ont une toute autre vision. Dans un des éditoriaux publiés en 97 et qui font l'objet de la plainte, Mme Desrosiers invitait en effet les infirmières à se mobiliser contre « les ambitions démesurées des infirmières auxiliaires qui voudraient devenir les vraies soignantes. Leur action vise ni plus ni moins la déprofessionnalisation des infirmières ».

En novembre, Mme Desrosiers invitait même les infirmières à signer une lettre de protestation insérée dans la revue *L'Infirmière du Québec*, où paraissaient ses éditoriaux et à la faire parvenir au premier ministre.

« Les infirmières coûtent plus cher, 15 000 \$ de plus annuellement. Or, il y a plein de tâches pour lesquelles nous sommes formées et que nous pouvons effectuer à moindre coût », réplique Mme Leroux, en invoquant des études et expériences américaines et d'autres provinces démontrant que le mouvement « all-nurse » ne s'avère pas aussi bénéfique que prévu. « Dans maints endroits, on assiste à un

mouvement inverse d'intégration ou de réintégration des infirmières auxiliaires », précise-t-elle.

À cela, Mme Desrosiers oppose d'autres modèles qui prouvent le contraire : « Depuis 15-20 ans, partout en Amérique du Nord et devant la complexité accrue des soins, les décideurs ont retiré les infirmières auxiliaires des secteurs cliniques spécialisés, tels les services d'urgence, unités de soins intensifs et de soins coronariens et les salles de réveil. »

En novembre, le président de l'Office des professions, Robert Diamant, rappelait aux deux ordres qui s'échangeaient des propos aigres-doux que leur rôle vise la protection du public. En mots à peine couverts, il les enjoignait de cesser de jouer les syndicats pour se limiter à leur travail de protection du public.

« Des situations amènent un certain dérapage. Mais à ma connaissance, ils ont cessé depuis. Il y a peut-être une flèche de temps à autre, mais c'est tout », dit M. Diamant.

S'il admet qu'on examine la demande d'enquête de l'Union, M. Diamant ne paraît pas chaud à cette idée : « Une enquête, c'est un événement extraordinaire, commandé par un manquement à la responsabilité de protection du public. » Les chicanes de territoire ne semblent pas, dans son esprit, répondre à ce critère.

La régie met en place des mesures immédiates pour résorber la « crise » à l'hôpital du Sacré-Coeur

MARIE-FRANCE LÉGER

Afin de régler la crise des urgences de l'hôpital du Sacré-Coeur, la régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre s'attaque immédiatement à la réduction du nombre d'ambulances vers cet hôpital pour les diriger vers le centre-ville, et à la mise en place d'un service accéléré de rendez-vous auprès de spécialistes pour les patients connus avant que leur état ne les conduise aux urgences.

Le directeur de la régie, Marcel Villeneuve, est venu apporter la nouvelle en personne hier matin à l'occasion de la rencontre des chefs de département avec la direction. À plus long terme, M. Villeneuve fait du futur centre ambulatoire de 40 millions sa « priorité numéro 1 ». « Nous l'avions déjà proposé et le ministre Rochon avait donné son accord de principe. On est maintenant à

l'étape de faire approuver le plan technique », a-t-il indiqué à *La Presse* hier.

Ces propos ont rassuré les chirurgiens et les médecins, la direction ne s'étant pas engagée à ne plus annuler de chirurgies afin de donner priorité aux malades des urgences. Il faudrait donc encore quelques semaines pour trouver une solution durable à la « crise ».

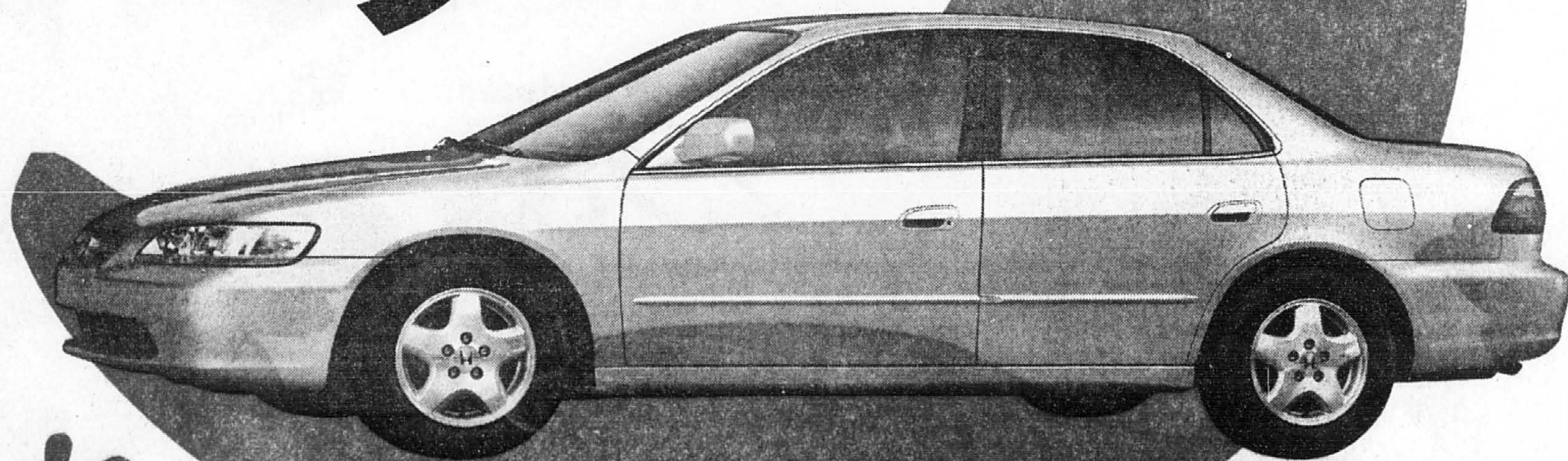
« Nous, on dit que le problème persiste », prévient le docteur Pierre Beaumont, président du CMDP, précisant que les chirurgiens sont prêts à refaire la grève à moins qu'« on prouve que tout a été mis en oeuvre » pour empêcher les reports de chirurgies. Il voit d'un bon oeil une autre proposition de la régie voulant faire passer de 55 à 25 le nombre de patients à héberger en longue durée qui attendent dans les lits de courte durée. L'an dernier, 140 personnes âgées en perte d'autonomie monopolisaient les lits.

Selon Pierre Beaumont, des travaux auraient même commencé au quatrième étage dans le but de construire des chambres d'observation pour libérer les urgences. La porte-parole de l'hôpital, Sylvie Doré, a pourtant nié que des travaux aient débuté à cette fin.

On vous avait promis LA LUNE!

298\$*

par mois,
location 48 mois



BERLINE ACCORD 1998

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

GARANTIE 5 ANS • 100 000 KM

- Nouveau moteur VTEC
- Air climatisé
- Groupe électrique
- Régulateur de vitesse
- Radio AM/FM stéréo cassette
- Antivol immobilisateur
- Et bien plus...

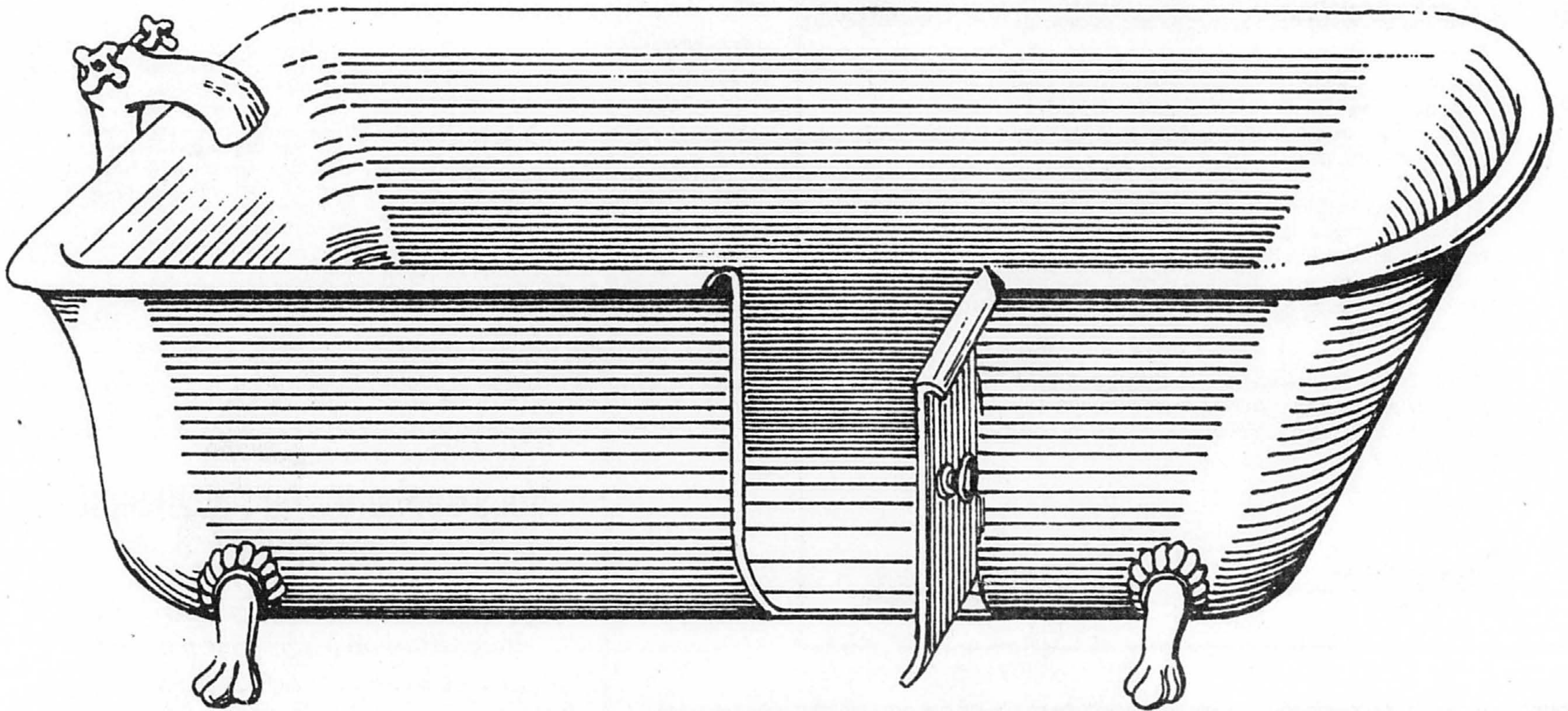
*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur la berline Accord LX 1998 (modèle CG554W) neuve. Échange ou comptant de 2 200 \$, la première mensualité et un dépôt de garantie de 350 \$ sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit. Photo à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION.





BAIGNOIRE À PORTIÈRE

Évite d'enjamber la baignoire pour y entrer. (Brevet G. de Pawlowski.)

©TEXTE ET DESSIN: JACQUES CARELMAN

Les fonctionnaires du Québec vous souhaitent de beaux rêves.



Ce soir, comme la plupart des gens, vous allez vous coucher et vous allez dormir sur vos deux oreilles. Ce n'est pas un hasard: les employés de la fonction publique travaillent fort pour que le Québec soit un des endroits dans le monde où il fait bon vivre.

Au fil des années, la fonction publique a établi des normes qui garantissent à toute la population le droit à un logement salubre et accessible. Et ce principe peut être étendu à de nombreux autres secteurs d'activités où l'État joue son rôle d'égalisateur des chances. Grâce à sa fonction publique, le Québec s'est doté d'outils qui doivent permettre à toute la population de faire respecter ses droits.

Mais avec la récente tendance à la privatisation et au démantèlement de l'appareil étatique, ce fragile équilibre risque d'être complètement bouleversé. Si nous ne réagissons pas maintenant, le réveil sera brutal et le rêve aura tourné au cauchemar.

**SYNDICAT DE LA
FONCTION PUBLIQUE
DU QUÉBEC**

LA FONCTION PUBLIQUE:
ON N'A PAS LES MOYENS DE S'EN PRIVER

2012080

Les Bucionis sont toujours là

Le père obtient une offre d'emploi... et la famille, un soutien financier inattendu de 50 000 \$

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Journée d'espoir, hier, pour les membres de la famille Bucionis, même si leur expulsion du pays est qualifiée d'« imminente » au bureau de la ministre de l'Immigration, Lucienne Robillard.

Première nouvelle encourageante, Vytautas, le père de cette famille de ressortissants lituaniens à qui on a refusé le statut de réfugiés, a obtenu une offre d'emploi d'une compagnie de produits chimiques de la région de Montréal.

« C'est une offre qui semble très sérieuse et qui rencontre les critères du gouvernement québécois », a dit l'avocate de la famille, Marie-José Blain. Me Blain a suggéré à ses clients de tenter d'obtenir des visas américains, afin de pouvoir sortir du pays pour faire une demande d'immigration en bonne et due forme.

M. Bucionis semblait soulagé. « C'est un miracle, parce que c'est presque impossible de trouver un emploi en une semaine », a-t-il dit. Il ne savait toutefois pas pendant combien de temps l'offre demeurerait valide. Il a aussi admis que l'offre ne changerait de toute évidence rien au fait que sa famille devra quitter le pays incessamment afin de suivre la filière normale d'immigration.

C'est pourquoi la seconde nouvelle positive, annoncée en soirée aux membres de la famille, a eu un effet particulièrement stimulant: par l'intermédiaire de Jeunesse au Soleil, un donateur anonyme offre de leur verser 50 000 \$ pour faciliter leurs démar-

ches d'immigration et pour garantir qu'ils ne se retrouveront pas aux crochets de l'État.

Selon Sid Stevens, vice-président exécutif de Jeunesse au Soleil, ce parrainage financier inattendu pourrait par exemple être utilisé pour couvrir les frais de logement temporaire qu'encourraient les Bucionis pendant le traitement de leur demande, qu'ils aillent aux États-Unis ou en Lituanie.

L'argent pourrait aussi servir à payer un salaire à M. Bucionis chez Jeunesse au Soleil, qui serait prêt à lui offrir du travail si l'emploi auprès de la compagnie de produits chimiques ne se concrétisait pas.

« C'est un geste impressionnant », a commenté M. Bucionis, qui espère que cela permettra de donner une nouvelle « couleur » au dossier. « Ce n'est pas seulement 50 000 \$, a-t-il dit, c'est 50 000 \$ à travers Jeunesse au Soleil, un organisme extrêmement respecté. »

Le donateur, a indiqué M. Stevens, est un homme d'affaires qui offre régulièrement de l'argent pour venir en aide à des familles dont les déboires font la une des journaux.

Par ailleurs, les Bucionis ne savent toujours pas quand ils devront quitter le pays. Immigration Canada ne leur a pas encore fait part des arrangements qui seront pris pour leur départ, a indiqué Me Blain. Au cabinet de la ministre Robillard, le porte-parole Éric Tetrault s'est contenté de dire, pour la deuxième journée consécutive, qu'il était « imminent ».

Protégez-vous lance son guide de l'auto 1998

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Le magazine *Protégez-vous* a lancé hier son guide annuel des voitures neuves et usagées.

Cette mine d'informations, préparée en collaboration avec l'Association pour la protection des automobilistes (APA), célèbre cette année son dixième anniversaire.

Pour l'occasion, 130 voitures neuves ont été passées en revue, en plus de 140 modèles usagés des années 1991 à 1996.

Du côté du neuf, *Protégez-vous* a dressé un palmarès des 10 meilleurs achats — qui en compte, bizarrement, 11. Toyota tire son épingle du jeu, puisque quatre de ses voitures figurent au tableau d'honneur, soit les modèles Corolla, Camry, Sienna et 4Runner. Ford fait aussi bonne figure, avec la Crown Victoria (et sa « petite » sœur de chez Mercury, la Grand Marquis), le Windstar et

l'Explorer. Les Volvo S70 et V70, la Honda Civic et la Nissan Maxima se méritent aussi les éloges des essayeurs.

Autos 98 — c'est le nom du guide — suggère également plusieurs voitures d'occasion dans toute une gamme de prix.

Les « citrons » des années 1991 à 1996 sont par ailleurs pointés du doigt. Les propriétaires d'Asuna GT et SE, d'Isuzu Optima, d'Eagle Premier, de Subaru Justy, de Volkswagen Fox, d'Hyundai Excel et de Volkswagen Passat (les modèles 1991 à 1993, dans ce dernier cas), pourraient avoir de la difficulté à revendre leur véhicule...

Autos 98 a été rédigé à partir d'informations fournies par des garagistes experts, par des entreprises de garantie et par les 30 000 automobilistes qui ont communiqué avec l'APA depuis un an.

Vous souhaitez de l'avancement au travail?

Quel que soit votre bagage universitaire, nous avons un programme pour vous!

Que vous soyez titulaire d'un DEC, suiviez des cours à l'université, possédiez un baccalauréat ou encore que vous soyez étudiant adulte, le Centre d'éducation permanente a un programme universitaire lié au domaine des affaires qui saura répondre à vos besoins.

Étoffez vos connaissances et compétences dans votre secteur professionnel ou songez carrément à réorienter votre carrière. Inscrivez-vous à un programme ou suivez seulement les cours dont vous avez besoin.

Des programmes de certificat de premier cycle (10 cours, 30 unités) sont offerts en :

- Comptabilité
- Technologie des logiciels
- Gestion des services de santé et des services sociaux
- Gestion des ressources humaines
- Management
- Marketing
- Gestion des relations publiques
- Gestion des risques
- Transport
- Analyse fonctionnelle et organique
- Vérification interne

Si vous possédez un grade de premier cycle, nous offrons le Diplôme en management (9 cours, 30 unités) et des certificats d'études supérieures (4 cours, 15 unités) en :

- Commerce international
- Trésorerie/finances
- Marketing
- Leadership
- Tourisme
- Gestion de la production
- Soins de la santé

Si vous possédez un diplôme de 1er cycle et que vous souhaitez poursuivre vos études pour obtenir le titre de CMA, de CGA ou de CA ou si vous voulez tout simplement acquérir des connaissances en comptabilité ou mettre à jour celles que vous possédez déjà, nous vous proposons le :

- Diplôme en comptabilité

Tous nos programmes donnent droit à des unités universitaires qui pourront ultérieurement être comptabilisées dans le cadre d'un grade de premier ou de deuxième cycle. Pour plus d'informations ou pour parler à un conseiller pédagogique, écrivez-nous ou appelez-nous au Département d'études professionnelles et de gestion.

LES INSCRIPTIONS POUR LES COURS DU PRINTEMPS/ÉTÉ SE FERONT DÈS LE 14 AVRIL.



**McGill Centre
D'ÉDUCATION
PERMANENTE**

770, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1G1
Téléphone : (514) 398-6161 • Télécopieur : (514) 398-2649
Courriel électronique : cms@conted.lan.mcgill.ca
Internet : www.mcgill.ca/conted

DATE LIMITE D'ADMISSION AU TRIMESTRE D'AUTOMNE : LE 1^{er} JUIN.

2012094



Hommage au civisme

Récompenses, décorations ou distinctions pour actes de civisme

Le gouvernement du Québec rend hommage à des citoyennes et des citoyens qui ont porté assistance à des personnes dont la vie était en danger. Il leur accorde des récompenses, décorations et distinctions en vertu de la *Loi visant à favoriser le civisme* (L.R.Q., c.C-20).

Tout citoyen qui considère qu'une personne a accompli un acte de civisme, dans des circonstances difficiles, et même périlleuses, peut proposer le nom de cette personne au Comité sur le civisme. L'acte de civisme doit avoir été accompli entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 1997.

La proposition d'une candidature doit contenir les renseignements suivants :

- 1 Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne proposée (si cette dernière est décédée, les coordonnées d'un parent ou d'un ami)
- 2 Description de l'acte de civisme avec mention de la date de l'événement
- 3 Nom, adresse et numéro de téléphone des témoins
- 4 Nom du service de police qui a consigné l'événement, s'il y a lieu
- 5 Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne qui propose (*Une personne ne peut se proposer elle-même.*)

La proposition d'une candidature doit être acheminée au plus tard le 1^{er} mai 1998 à l'adresse suivante :

Comité sur le civisme
Direction de la participation civique
Ministère des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration
360, rue McGill, bureau 5.01
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Le dépliant d'information « Hommage au civisme » est disponible à la Direction de la participation civique du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et aux bureaux de Communication-Québec. Il comporte un formulaire de proposition d'une candidature.

Pour de plus amples renseignements, composez le (514) 873-1630 ou le 1 800 465-2445

Gouvernement du Québec
Ministère des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration

Québec

2012093

Churchill II: un pari risqué, disent écologistes et consommateurs

ANDRÉ NOËL

Des représentants de groupes de consommateurs et d'écologistes américains et québécois ont rencontré le président d'Hydro-Québec, André Caillé, hier, et l'ont mis en garde contre le risque d'investir 20 milliards de dollars dans un mégaprojet au Labrador pour exporter de l'électricité aux États-Unis.

« Il faudra 10 ou 20 ans pour produire et apporter cette électricité aux États-Unis, mais alors il est loin d'être sûr que les Américains en voudront », a dit Jeff Jones, du Environmental Advocates, un groupe de l'État de New York, au cours d'une conférence de presse après la rencontre.

« Personne ne sait ce que sera le marché de l'énergie dans une décennie ou deux. Par ailleurs, les consommateurs sont de plus en plus éduqués; ils pourraient refuser de l'électricité produite en détruisant l'environnement des auto-

chtones », a soutenu l'avocat.

Small is...

Ashok Gupta, du Natural Resources Defense Council, a dit que dans le cadre de la déréglementation du marché de l'énergie, les projets les plus rentables sont les projets les plus souples, conçus sur une courte période.

« Plus les projets sont gros, plus ils sont longs à réaliser, plus les risques sont élevés, a-t-il dit. Dans ce cas, les risques financiers seront assumés par les Québécois, et les

impacts environnementaux par les Innus. C'est un investissement très risqué. »

Hydro-Québec et les autorités de Terre-Neuve ont annoncé récemment le lancement de la phase 2 du complexe des chutes Churchill, au Labrador. Hydro-Québec prévoit renverser en partie le cours des rivières Saint-Jean et La Romaine, sur la Basse Côte-Nord, vers le bassin de la rivière Churchill. Le potentiel du complexe sera accru de 3200 mégawatts; la majorité de l'électricité sera exportée aux États-Unis.

« Il faudra pour cela créer un réservoir trois fois grand comme le lac Saint-Jean sur la Basse Côte-Nord, au Québec, a dit Armand McKenzie, un avocat innu. Hydro-Québec tire déjà la moitié de son électricité du territoire innu, avec l'aménagement des rivières Churchill, Manicouagan, Outardes, Ber-

simis, Sainte-Marguerite. Nous n'allons pas permettre une nouvelle destruction massive.

« Il faudra construire des routes, des barrages et des digues pour détourner 50 % de la Romaine et 25 % de la Saint-Jean vers le nord. Les compagnies forestières suivront, ainsi que les chasseurs, les pêcheurs, les villégiateurs. Nous ne voulons pas de ça. Notre identité est liée à notre territoire. »

Jusqu'à New York

Le Conseil des Innus du Nitassinan va s'adresser au Tribunal international des peuples à New York les 26 et 27 avril. Il a l'intention de mener une campagne internationale. Un important cabinet d'avocats de l'Ontario a été embauché.

De son côté, la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec s'apprête à lancer une campagne d'information au

Québec. « Nous exigeons la tenue d'un débat public », a dit Nathalie Saint-Pierre, directrice générale.

Jacques Ruelland, du groupe Au Courant, et Manon Lacharité, de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, ont affirmé que le Québec a besoin de programmes de conservation de l'énergie, pas de nouveaux méga-projets de construction. La Fédération québécoise de canot-camping, elle, estime qu'il est important de préserver les dernières rivières sauvages, qui constituent un atout touristique important.

« La majorité de l'investissement de 20 milliards sera assumé par l'ensemble des Québécois, a dit M. Ruelland. La population a son mot à dire. Il ne faudrait pas répéter l'aventure olympique, qui a été lancée par des décideurs irresponsables, derrière des portes closes. »

Le cardinal Turcotte passe au Salon...

PIERRE GINGRAS

L'archevêché de Montréal aura son propre stand au Salon paternité, maternité, enfants, une foire commerciale qui ouvre ses portes demain à la Place Bonaventure.

Le cardinal Jean-Claude Turcotte sera d'ailleurs lui-même présent lors de l'inauguration du salon, ce que les organisateurs de l'événement n'ont pas manqué de rappeler aux médias en espérant un coup publicitaire.

Cette première dans l'histoire de l'archevêché coûtera quelques milliers de dollars, soit le prix de location de l'espace occupé par le stand, comme c'est le cas pour tous les autres clients commerciaux. L'aménagement très sobre, dit-on, a été conçu par Claude Lafortune, un artiste qui s'est illustré par son *Évangile en papier*.

« Ce salon attire la clientèle que nous desservons, explique Louise Morin-Thibeault, responsable à l'archevêché du service des baptêmes des nouveau-nés. Au lieu d'attendre que tous ces gens nous appellent, nous allons les rencontrer là où ils se trouvent. »

Le kiosque regroupera cinq groupes de pastorale, des gens qui travaillent aux services d'éducation, de la jeunesse, de la famille ou encore des baptêmes.

« De nombreuses personnes s'interrogent à la suite d'un divorce, d'une séparation. Nous sommes là pour les aider, explique Mme Morin-Thibeault. D'autres se questionnent au sujet de la laïcisation de nos écoles ou sur le baptême, autant de bonnes raisons pour tenter de les éclairer. »

Cette foire a attiré 30 000 personnes l'an dernier, notamment beaucoup de jeunes couples. On compte y voir plusieurs néo-Québécois cette année, indique un porte-parole des organisateurs. Les frais d'entrée sont de 9 \$ par adulte.

Disparition du colonel Vanier : geste inexpliqué

Presse Canadienne
OTTAWA

La disparition d'un colonel des Forces armées canadiennes l'été dernier, et sa réapparition 12 jours plus tard, confus et à peine cohérent, dans la rivière Rideau, pourrait bien rester sans explication officielle.

Le colonel Reno Vanier fut accusé subséquemment de corruption, de fraude et d'entrave à la justice, ainsi que de s'être absenté sans autorisation.

Le juge de la Cour martiale devant laquelle comparait le colonel Vanier a décidé hier que cette dernière accusation ferait l'objet d'un procès distinct.

Le juge en chef du tribunal militaire, le colonel Guy Brais, s'est rendu aux arguments invoqués par la défense. Ces arguments, comme ceux de la poursuite, ne peuvent être rapportés en raison d'un interdit de publication.

Si le colonel Vanier était reconnu coupable des autres accusations qui pèsent contre lui, ou de certaines d'entre elles, la poursuite pourrait décider de renoncer à lui faire subir un procès pour l'absence sans autorisation, qui relève du domaine disciplinaire plutôt que criminel. Si cela devait se produire, les questions troublantes soulevées par sa disparition pourraient rester inexpliquées.

Le colonel, qui est âgé de 47 ans, n'a jamais donné d'explication au sujet de sa mystérieuse disparition, ni de sa réapparition encore plus étrange dans la rivière Rideau, au sud d'Ottawa, où il fut secouru par deux pêcheurs.

Parce que vous faites travailler du monde, vous avez droit à plus d'économies d'impôt.

**Le REER
du Fonds de solidarité (FTQ):
la création et le maintien
d'emplois au Québec,
et toujours plus
d'économies d'impôt.**



Détenant plus de 2 milliards \$ d'actif, le Fonds de solidarité (FTQ) a pour mission d'investir dans des entreprises d'ici afin de créer ou de maintenir des emplois. C'est pourquoi vous obtenez, en souscrivant à son REER, des crédits d'impôt additionnels.

Ainsi, non seulement vous économisez toujours plus d'impôt qu'avec un REER ordinaire, mais, comme ses 330 000 actionnaires, vous obtenez également un rendement équitable. Vous savez en plus que vous allez faire travailler du monde. C'est donc profitable pour tous.

Pour des renseignements détaillés sur les actions du Fonds, consultez le prospectus disponible à nos bureaux.

RÉGION DE MONTRÉAL
Siège social
Édifice FTQ - Fonds de solidarité
8777, rue Berri
Montréal (Québec) H2M 2T9
(514) 383-FONDS

Centre-ville *Nouvel emplacement*
Place Bonaventure
500, rue de la Gauchetière Ouest
Niveau 2

Est de Montréal
13035, rue Sherbrooke Est
Pointe-aux-Trembles
(Aut. 40, sortie Tricentenaire)

Pointe-Claire *Nouvel emplacement*
225-F, boul. Hymus

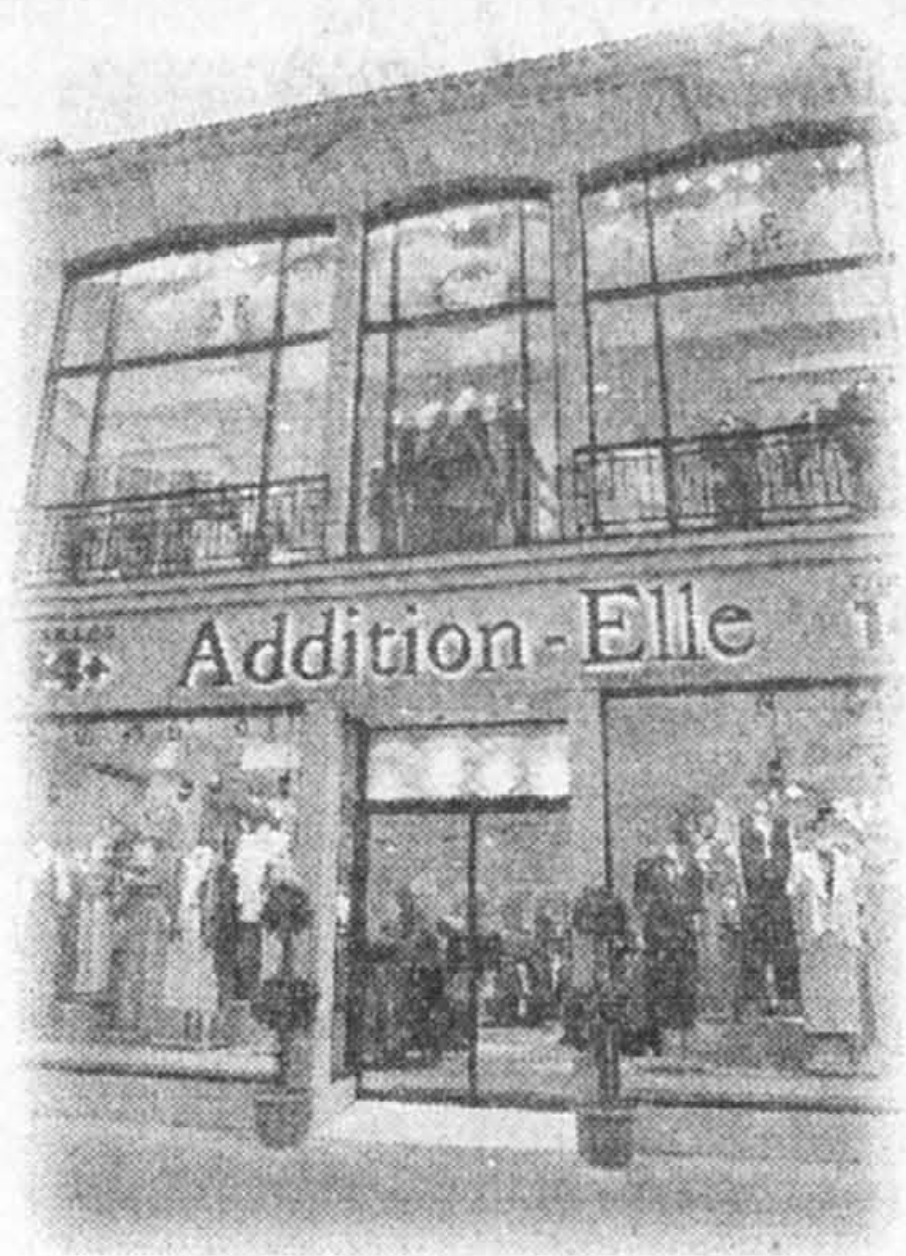
Brossard *Nouvel emplacement*
6400, boul. Taschereau
2^e étage, bureau 203

Laval
1800, boul. Le Corbusier
2^e étage, bureau 129

LE FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)
LE REER
QUI TRAVAILLE TOUS LES JOURS

1 800 567-FONDS

*Nouvellement agrandie,
superbement rénovée !*



**Addition-Elle,
rue Sainte-Catherine
est maintenant une
boutique mode à rayons**

Une boutique taille forte « 3 dans une » :
Addition-Elle – A/E Sport & Co.
Lingerie by/par Addition-Elle.

2 étages. 10 000 pieds carrés de vêtements
carrière, tout-aller, robes, manteaux,
maillots de bain et lingerie en tailles 14 à 26.

Venez célébrer notre grande ouverture
durant toute la semaine

Addition-Elle
DANS LES TAILLES 14+

724, rue Sainte-Catherine ouest
954-0087

Une structure policière plus légère remplacera le GRICO à Québec

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le Groupe régional d'intervention sur le crime organisé (GRICO) tire sa révérence, mais pour faire place au Groupe de coordination sur les renseignements criminels.

Le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, a révélé hier que les chefs de police de la région de Québec ont donné leur aval, il y a quelques jours, à la création d'une « structure policière régionale ».

Il s'agit en fait d'une structure plus légère, mais qui sera capable de répondre à différents besoins

nécessitant des troupes importantes sur le terrain, selon ses instigateurs.

Le Groupe de coordination sur les renseignements criminels devrait voir le jour dans la semaine du 31 mars, date annoncée du démantèlement du GRICO.

« Les directeurs de police ont convenu de se doter d'une structure permanente au niveau de l'échange de renseignements et de l'élaboration de plans de mobilisation », a expliqué le ministre Bélanger.

Le président de l'Association des directeurs de police et pompiers de la région de Québec, Pierre Leclerc, était surpris hier d'apprendre que

le ministre Bélanger ait levé un coin du voile du projet. Il souhaitait que tous les maires de la région en prennent connaissance avant qu'il soit rendu public.

La ville de Québec est la seule à s'opposer au démantèlement du GRICO. Le directeur de la police de Québec, Richard Renaud, craint d'être le seul à véritablement fournir des troupes lors des mobilisations régionales.

Fermelement opposé à la fin du GRICO, le maire de Québec Jean-Paul L'Allier a convoqué ses homologues de la Communauté urbaine de Québec à une réunion qui se tiendra après-demain.

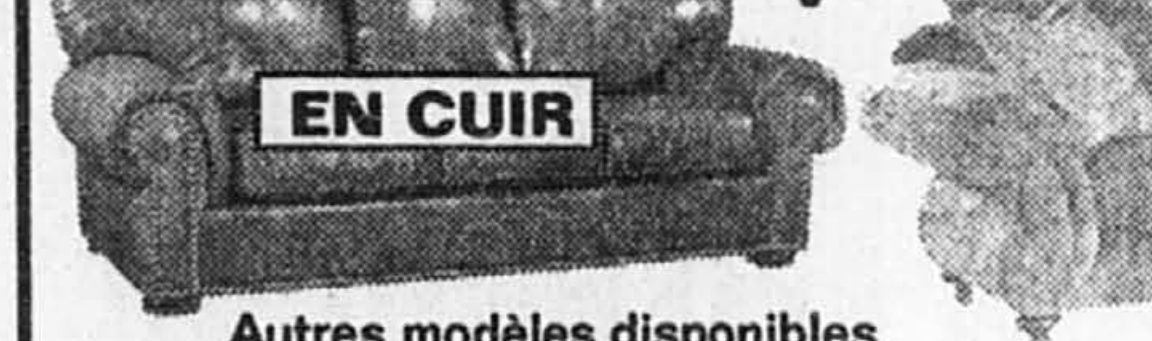
DU STYLE AU CONFORT



**ARMOIRE T.V.
VIDÉO
BIBLIOTHÈQUE
ET AUDIO**

**Collection
Louis-Philippe**

**Tout est
réduit de
30% à 70%**



Autres modèles disponibles

Grand choix de tissus

COMMANDE SPÉCIALE ACCEPTÉE

HAECK DÉCOR inc.

450, boul. Labelle, Chomedey, Laval H7V 2S9
Tél. : (514) 681-9278 / 1-800-741-9278

Lun., mardi, mercredi :
9 h à 17 h 30
Jeu., vendr. : 9 h à 21 h
Samedi : 9 h à 17 h
Dimanche : 12 h à 17 h

Un appui de taille à Québec 2010

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec a décidé de donner un coup de pouce financier pour promouvoir la candidature de Québec aux Jeux olympiques d'hiver de 2010.

Le ministre responsable de la région de Québec, Jean Rochon, garantit une aide de 300 000 \$ au comité organisateur présidé par le Dr Fernand Labrie.

Cette contribution vient compléter le financement nécessaire pour permettre à la Vieille Capitale de poser sa candidature auprès du comité olympique canadien.

Le comité organisateur avait déjà recueilli plus de 400 000 \$ auprès de la communauté des affaires de la région.

Le lac Champlain n'est déjà plus un Grand Lac

Associated Press
WASHINGTON

Michigan, Supérieur, Huron, Érie et Ontario. Il n'y en aura pas d'autre : le lac Champlain ne sera pas le sixième Grand Lac, a décidé hier le Sénat américain.

Plus tôt cette année, une loi signée par le président Clinton a inclus, à l'instigation du sénateur vermontois Patrick Leahy, le plan d'eau frontalier à un programme national de bourses à la recherche marine de 50 millions. Le hic, c'est que ce programme touchait les régions côtières et les Grands Lacs.

L'ire des sénateurs du Midwest a été grande. « Ce n'est pas seulement une tempête dans un verre d'eau. C'est une question d'identité », a déclaré hier le démocrate Carl Levin au Sénat. « Ajouter un lac aux cinq premiers est tout simplement inacceptable », a renchéri son collègue républicain Spencer Abraham.

Les deux sénateurs du Michigan sont arrivés à un compromis avec le démocrate Leahy : un amendement ajoutera une phrase à la loi, précisant que le terme « Grands Lacs » ne s'applique qu'aux cinq premiers, tout en ajoutant l'Université du Vermont, qui trône sur les rives du lac Champlain, à la liste des 27 institutions pouvant demander des bourses.

Voilà tout ce que le sénateur Leahy demandait : un accès de son université à ces fonds. « Je comprends l'ampleur symbolique qu'a prise cette question chez nos amis du Midwest », a conclu M. Leahy. Néanmoins, tout cela s'est révélé une merveilleuse publicité touristique pour le Vermont.

L'amendement a été lié à une loi prévoyant des dépenses de 2,8 milliards, à propos de laquelle le Sénat votera aujourd'hui. Elle doit être approuvée par la Chambre des représentants et signée par le président avant que le lac Champlain ne perde officiellement son titre de Grand Lac.

Trafic de drogues: 24 arrestations

Presse Canadienne
IQALUIT, T.-N.-O.

La GRC a annoncé hier avoir mis au jour un réseau de distribution de drogues basé à Iqaluit et mis sous arrestation 24 personnes dans les Territoires-du-Nord-Ouest, au Québec et en Colombie-Britannique.

La GRC a mené des descentes dans une chaîne de restauration rapide, une boutique de bonbons et des résidences situées dans deux villages de l'île de Baffin, ainsi qu'à Montréal, Sherbrooke et Rock Creek, en Colombie-Britannique.

L'enquête avait été entreprise en 1994 après que plusieurs centaines de citoyens d'Iqaluit soient descendus dans la rue pour protester contre le trafic de drogues dans cette communauté du Grand Nord.

**Un taux
hypothécaire
qui peut seulement
descendre.**
Qui aurait pensé ?

Ne vous inquiétez plus des fluctuations
de taux hypothécaires. Profitez-en.

Jusqu'au 31 juillet 1998

Voici la nouvelle **hypothèque Économique à taux protégé** de la Banque Nationale. Si les taux montent, le vôtre est plafonné au taux de cinq ans. Si le taux d'un an est plus bas, le vôtre s'ajuste à la baisse à la date anniversaire de votre prêt. L'hypothèque Économique à taux protégé, l'hypothèque qui peut vous faire profiter des baisses de taux pendant cinq ans. Pour en savoir plus, faites le 1 888 TELNAT-1 ou venez rencontrer un conseiller à votre succursale de la Banque Nationale.



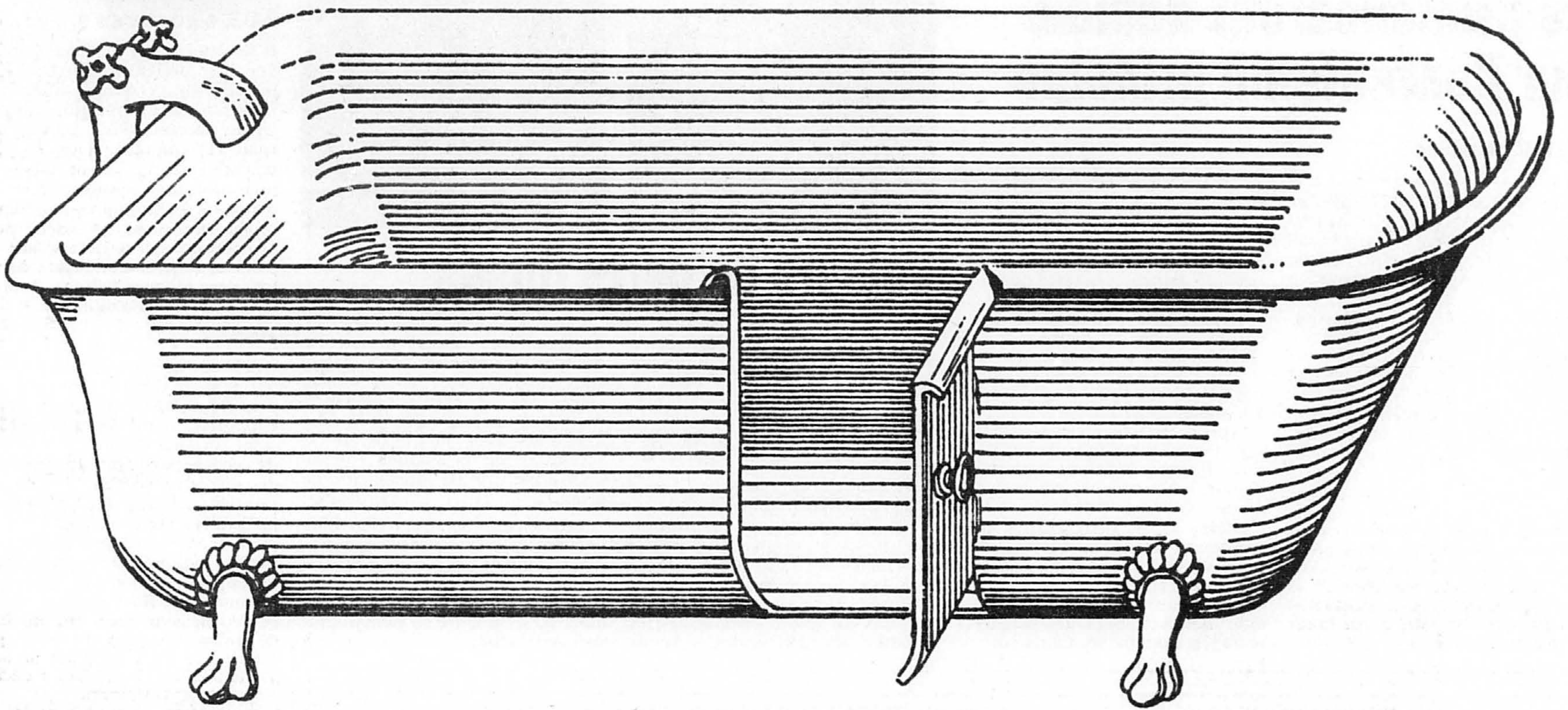
**BANQUE
NATIONALE**
il faut penser

autrement



Certaines conditions s'appliquent.

vendu



BAIGNOIRE À PORTIÈRE

Évite d'enjamber la baignoire pour y entrer. (Brevet G. de Pawlowski.)

©TEXTE ET DESSIN: JACQUES CARELMAN

Tout se trouve, tout se vend.

Les petites annonces

La Presse

285-7111

Laval / Laurentides / Lanaudière

REPENTIGNY

L'affaire de l'école « perdue » dans le champ se poursuit

ISABELLE HACHEY

L'école Félix-Leclerc, cette fameuse « école perdue » dans un champ de maïs, n'a pas fini de faire des vagues à Repentigny.

Le conseiller municipal Fernand Prud'homme fait l'objet d'une poursuite en diffamation, déposée l'automne dernier par cinq Repentignois voisins de cette école construite en 1991 au beau milieu d'un champ, à plus d'un kilomètre des égouts, des routes et des lampadaires les plus proches.

La Ville voulait refiler les trois quarts de la facture de la construction des infrastructures aux voisins de l'école. Les cinq requérants auraient ainsi dû payer plus de 40 000 \$ par année pendant 20 ans si la Cour supérieure n'avait pas obligé la Ville, le 5 juin dernier, à annuler son règlement controversé.

La Ville n'en a pas appelé de ce jugement, mais M. Prud'homme, qui estimait le règlement justifié, aurait mené une « charge à l'emporte-pièce » contre les requérants, en pleine assemblée municipale — diffusée à la télévision communautaire — le 7 juillet dernier.

Les frères André et Jean-Paul Fortin, ainsi que les frères André et Gilles Prud'homme, des cultivateurs, et l'homme d'affaires Savino Cantatore réclament 195 000 \$ de Fernand Prud'homme. Selon la requête, le conseiller les aurait taxés « d'avoir été des profiteurs et bénéficiaires des agissements de la Ville de Repentigny plutôt que d'en avoir été des victimes », tel que retenu dans le jugement du juge Jean-Jacques Croteau, de la Cour supérieure.

Les « attaques » du conseiller dirigées contre les requérants constituent, selon la poursuite, « une litanie de faussetés, de de-

mi-vérités, insinuations malveillantes, affirmations incomplètes ou biaisées ayant pour dénominateur commun la volonté de les dénigrer et de susciter à leur endroit le discrédit de leurs concitoyens ».

Par ailleurs, la charge du conseiller Prud'homme, qui était également dirigée contre le juge Croteau et contre son jugement, fait l'objet de poursuite pour outrage au tribunal, à Joliette.

L'avocat des requérants, Richard Landry, a expliqué à *La Presse* que M. Prud'homme a reçu une mise en demeure quelques jours après l'assemblée municipale du 7 juillet, mais a refusé de s'excuser publiquement. Les deux parties tentent maintenant de trouver un terrain d'entente.

Toutefois, M. Prud'homme, qui était candidat libéral dans L'Assomption en 1996, n'a toujours pas l'intention de s'excuser. Il sou-

tient ne pas avoir tenu de propos mensongers. « Il n'y a pas matière à excuses. Il n'y a rien de faux dans ce que j'ai dit », estime-t-il.

Les frais d'avocats de M. Prud'homme — qui s'élèvent à 22 000 \$ — sont assumés par la Ville de Repentigny. Et, en raison de son statut d'homme public, M. Prud'homme ne veut pas s'excuser uniquement pour mettre un terme à ces dépenses. Sa crédibilité est en jeu. « Les gens me font confiance. À partir du moment où je m'excuse d'avoir tenu des propos inexacts, il y a un problème », dit-il.

D'autre part, après plus de trois ans d'enquête de la division des crimes économiques de la Sûreté du Québec, le substitut du procureur général au palais de justice de Joliette, Pierre Loranger, devrait décider bientôt si des accusations d'abus de confiance seront portées contre certains individus impliqués dans la vente des terrains de l'école Félix-Leclerc.

Les pompiers de Laval se prononceront demain sur l'entente de principe

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Les pompiers de Laval se prononceront demain sur l'entente de principe intervenue tôt dimanche entre leurs représentants syndicaux et ceux de la municipalité pour le renouvellement de leur convention collective.

Un porte-parole de l'administration municipale, Michel Capistran, a déclaré, hier, que cette entente accordait des hausses de salaires aux pompiers qui s'autofinancient.

Cette entente comprend le recouvrement de 6 % de la masse salariale réclamé par le gouvernement provincial.

Le représentant patronal n'a pas voulu élaborer sur le contenu de l'entente, laissant le soin aux dirigeants de l'Association des pompiers de l'annoncer en premier à leurs membres. Le président de ce syndicat, Mario Prévost, s'est refusé à tout commentaire avant la tenue des assemblées.

Au début des négociations, qui ont été très ardues par moments, le syndicat réclamait une augmentation du nombre de pompiers. « L'entente intervenue, souligne M. Capistran, tient compte des 188 pompiers qui sont en poste actuellement. Il n'a pas été question d'embauche. »

Depuis une semaine, les deux parties se sont rencontrées à plusieurs reprises en présence du médiateur Yvan Saint-Onge. La séance qui a conduit à l'entente a pris fin à 5 h dimanche.

Après cette entente, les policiers sont les seuls fonctionnaires lavallois encore à couteaux tirés avec l'employeur pour le renouvellement de leur convention.

Même si les deux parties sont très loin d'une entente, tous les espoirs sont permis avant la date butoir du 2 avril.

« C'est au médiateur Gilles Lavoie de convoquer les négociateurs », a souligné M. Capistran.



Voleurs de carte filmés

Deux jeunes dans le début de la vingtaine ont été photographiés par une caméra cachée, alors qu'ils vidaient au guichet automatique le compte d'un moniteur de ski du Mont-Habitant, à Saint-Sauveur, avec la carte qu'ils lui avaient volée.

La victime, âgée de 23 ans, s'est ainsi fait dérober près de 1500 \$.

Selon l'agent Ronald Boudreault, des affaires publiques de la Sûreté du Québec, la carte a été utilisée huit fois, notamment pour l'achat d'un téléviseur de 600 \$ dans un magasin du centre commercial les Galeries des Laurentides, à Saint-



Antoine. C'est au même centre commercial que les deux jeunes gens ont été filmés par la caméra alors qu'ils attendaient avec la carte de la Banque Nationale pour faire une transaction au guichet de la succursale de la Banque Royale. L'un a été pris de face, l'autre de profil.

Le vol a été commis en décembre pendant que le moniteur, un étudiant, donnait des leçons de ski. Il a constaté que sa carte avait été utilisée le 2 janvier et c'est à ce moment qu'il est entré en communication avec la SQ.

EN BREF

103 signatures

■ Seulement 103 personnes ont signé, hier, un registre spécial à l'hôtel de ville de Sainte-Adèle pour démontrer leur opposition au projet de réfection d'une partie de la route 117, qui passe dans cette municipalité. Il en aurait fallu 500 pour forcer l'administration du maire Pierre Grignon à retirer son projet ou à tenir un référendum. Les travaux qui se feront sur une distance de près d'un demi-kilomètre, entre les rues Bélec et Dumouchel, coûteront 1,4 million.

Pendou

■ L'homme trouvé pendu à un arbre samedi dernier dans un bois près de la 360^e Avenue, à Saint-Hippolyte, a été identifié comme étant Richard Cadotte, un résident de cette municipalité des Laurentides disparu depuis le 11 mars. Ses proches, craignant qu'il se suicide, lui avaient lancé un appel via les médias. Mais comme il l'avait clairement indiqué dans quatre lettres d'adieu, le gardien de sécurité de 28 ans a mis fin à ses jours, vraisemblablement dans un moment de profond désespoir.

BUREAU EN GROS
Articles de bureau • Bas prix d'entrepôt

LES PRIX LES PLUS BAS !
ET UN RABAIS DE 50 \$ DE CANON

**Échange
ascendant
du printemps**

Vous songez à échanger* votre imprimante ou à la mettre à niveau ? C'est maintenant qu'il faut agir !

Entre le 15 mars et le 11 avril 1998, procurez-vous une imprimante couleur à bulles d'encre Bubble Jet[™] BJC-4300 de Canon, envoyez un bon postal et vous recevrez un

rabais de 50\$

* Aucun échange d'imprimante requis. Cette offre n'est valable que pour les utilisateurs finals. Les dépositaires et les distributeurs ne peuvent bénéficier de ce rabais. Seuls les utilisateurs finals peuvent réclamer et obtenir ce rabais.



Canon
IMPRIMANTE COULEUR BJC-4300
720 X 360 POINTS/POUCE

- Technologie Drop Modulation[™] pour des reproductions claires
- CD-ROM Canon Creative 3.0
- Imprime jusqu'à 5 pages/minute
- Capacité d'impression de bannières
- Garantie de remplacement de 1 an (Détails en magasin)

Notre prix 259,99
Rabais postal -50,00

PRIX APRÈS RABAIS

209⁹⁹



39008

HEURES D'OUVERTURE :
LUN. À VEN. 9 h à 21 h
SAMEDI 9 h à 17 h
DIMANCHE 11 h à 17 h



Bureau en gros est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux

SITE WEB
http://www.bureauengros.com

► BROSSARD 6555, boul. Taschereau ► DORVAL 3165, boul. des Sources ► GREENFIELD PARK 3344, boul. Taschereau
► LASALLE 7214, avenue Newman ► LAVAL 1600, boul. le Corbusier / 3065, boul. le Carrefour (carrefour Laval)
► MONTRÉAL 301, St-Antoine ouest (à l'angle de Bleury) / 1035, rue du Marché-Central
► POINTE-CLAIRE 365, boul. Brunswick (derrière Fairview) ► ST-JEAN-SUR-RICHIEU 1000, boul. du Séminaire
► ST-LAURENT 3660, boul. Côte-Vertu ► ST-LÉONARD 6800, rue Jean-Talon est / 4625, rue Jean-Talon est
► STE-HYACINTHE 3700, boul. Martineau Ouest



DATE DE PARUTION : 25 MARS 1998

LIVRAISON GRATUITE LE LENDEMAIN
ACHAT MINIMUM DE 50 \$ + RÉGION DU MAGASIN DÉLIVRANT
POUR COMMANDER Téléphone : 1-800-668-6888
Télécopieur : 1-800-567-2260

Rive-Sud / Montérégie

SAINT-PHILIPPE

Pas plus de surveillants à l'école Les Moussaillons

MARTHA GAGNON

La commission scolaire du Goéland estime qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le nombre de surveillants à l'école Les Moussaillons, à Saint-Philippe, près de La Prairie, où Vanessa Lajoie-Lefrançois, 10 ans, est décédée accidentellement en novembre 97, alors qu'elle s'amusait dans les espaliers du gymnase à l'heure du dîner.

« L'encadrement des élèves a été réexaminé et resserré sans toutefois augmenter le nombre de surveillants qui est suffisant à notre avis », a expliqué hier le directeur, Robert Tranchemontagne.

Au sujet des recommandations que vient de formuler le coronar Pierre Chalut, il affirme que la commission scolaire a déjà pris cer-

taines précautions. « La porte du gymnase est désormais fermée à clef lorsqu'il n'y a pas d'activités régulières supervisées, comme le recommande le coronar. Ce règlement ne permet évidemment plus de souplesse dans le fonctionnement du gymnase, dont l'accès est désormais limité. »

Quant à la surveillance qui doit être très étroite, selon les recommandations contenues dans le rapport d'investigation, M. Tranchemontagne explique que « ce n'est pas une question de nombre ». Il y a actuellement huit personnes pour assurer la surveillance des 350 élèves le midi. « C'est tout à fait acceptable, dit-il. De nouvelles procédures ont toutefois été instaurées pour mieux surveiller les allées et venues des élèves. Par exemple, il

y a un « passeport symbolique » ou une clef pour ceux qui désirent quitter la cour pour se rendre aux toilettes. »

Le directeur ajoute que la commission scolaire « veut bien appliquer les recommandations du coronar dans la mesure où les choses sont réalisables. Jamais on ne pourra avoir un surveillant pour chaque élève. Comme à la maison, il est impossible de suivre chaque jeune à la trace. »

Normes

Le directeur continue de penser que le décès de Vanessa, dont le cou est resté coincé dans un fil d'acier situé à proximité des espaliers, n'est pas attribuable à une surveillance inadéquate. « C'est un malheureux accident, mais je ne

crois pas que le nombre de surveillants soit en cause », répète-t-il.

Les parents, Yvon Lajoie et Sylvie Lefrançois, tenaient des propos différents peu de temps après le décès de leur fille. Ils se demandaient pourquoi Vanessa et une copine avaient été autorisées à pratiquer des pas de danse dans une partie du gymnase sans surveillance. Les fillettes ont vite délaissé la danse pour s'amuser dans les espaliers mobiles facilement accessibles.

Le directeur précise que les parents assument depuis cette année les frais de surveillance du dîner des élèves dans les écoles, soit un coût annuel de 140 \$. « Auparavant, c'était la commission scolaire et la norme générale pour la surveillance était d'une personne pour 50 élèves. Mais ça allait dans cer-

tains cas à deux pour plus de 30 élèves. Bien qu'on ne puisse plus prescrire cette règle, les écoles, dans l'ensemble, ont continué à l'appliquer. Une norme généreuse par rapport à d'autres endroits où il y a parfois un surveillant par groupe de 65 ou 75 élèves. »

La commission scolaire transmettra bientôt à toutes ses écoles la courte liste des recommandations du coronar afin qu'elles soient informées et qu'elles puissent les mettre en application au besoin.

Selon M. Tranchemontagne, aucune poursuite, du moins pour l'instant, n'a été intentée à la suite de l'accident mortel du 27 novembre 97. Les parents n'ont encore fait aucun commentaire à la suite de la publication du rapport du coronar.

VALLEYFIELD

Cinq mois après son évasion, Yvon Blanchette court toujours

MARC THIBODEAU

Yvon Blanchette, un détenu de la prison de Valleyfield qui avait pris la fuite en novembre après avoir ouvert le feu sur trois gardiens, court toujours.

Près de cinq mois après sa retentissante évasion, survenue à 25 jours de la date prévue de sa libération, les enquêteurs de la Sûreté du Québec n'ont toujours pas réussi à retracer le malfaiteur de 52 ans.

« Il n'y a pas encore de développement dans ce dossier », a indiqué hier le porte-parole de la SQ, Ronald Boudreault.

Blanchette, qui possède un imposant dossier judiciaire, purgeait à Valleyfield une peine d'emprisonnement de 245 jours pour une histoire de vol.



Yvon Blanchette

Le quinquagénaire, qui avait temporairement quitté sa cellule dans le cadre d'un programme de congé de week-end, s'était présenté à la prison avec 24 heures de retard le 11

novembre, vers 22 h 15.

Après avoir décliné son identité au garde posté à l'entrée de l'établissement, Blanchette est entré et s'est rendu au troisième étage, où se trouve un box servant de salle de fouille des détenus.

Là, il a sorti de son veston une arme automatique de fort calibre et a ouvert le feu sur les gardiens, qui ont eu le temps de se réfugier dans le poste de garde. Blanchette s'est approché par la suite du poste et a tiré une seconde rafale.

Finalement, il a réussi à se faire ouvrir la porte extérieure et a pris la fuite à bord d'un taxi. Il n'a pas été revu depuis.

Un mandat d'arrestation a été émis contre le fuyard, qui fait notamment face à deux chefs d'accusations de tentative de meurtre.

SAINTE-CATHERINE

Vive opposition à un règlement d'emprunt de 6,4 millions

MARTHA GAGNON

Plus de 500 citoyens de Sainte-Catherine ont signé hier le registre municipal pour manifester leur opposition au règlement d'emprunt de 6,4 millions pour les travaux visant à prévenir les inondations.

« C'est une opposition politique qui dépasse le dossier des inondations », a déclaré le pro-maire, Martin Gélinas. Selon lui, « certaines personnes ayant des intérêts politiques ont profité de l'occasion pour semer la confusion et déplacer le débat. Il ne faut pas oublier que des élections doivent avoir lieu à l'automne. »

Le conseil municipal doit maintenant décider s'il tiendra un référendum, s'il modifiera son règlement ou s'il abandonnera le plan de prévention des inondations. Environ 7 000 personnes avaient le droit de se prononcer sur le ré-

glement et il fallait au moins 500 signatures.

La réalisation de ces travaux majeurs du réseau d'égout et d'aqueduc représente pour les contribuables un coût moyen de près de 100 \$ durant 20 ans. La municipalité a présenté son plan de prévention à la suite d'une étude effectuée par la firme d'experts Dessau.

En 96, près de 400 résidences ont été inondées. Plusieurs citoyens éprouvent depuis ce temps des difficultés à s'assurer contre les refoulements d'égout. M. Gélinas déplore que le dossier des inondations soit à nouveau repoussé. « Il faudra bien régler le problème un jour ou l'autre, dit-il. Les membres du conseil, qui ne sont pas tous du même bord, étaient cette fois unanimes quant au projet. »

L'ex-maire de Sainte-Catherine, Raymond Bellavance, était l'un des opposants au règlement. Il l'a d'ailleurs exprimé clairement dans l'hebdomadaire local. Selon lui, la Ville doit « refaire ses devoirs » et mieux justifier ses décisions.

BUREAU EN GROS
Articles de bureau • Bas prix d'entrepôt

LES PRIX LES PLUS BAS, C'EST GARANTI !

PHOTOCOPIES
À HAUTE VITESSE, SERVICE COMPLET



NOUS UTILISONS
UN ÉQUIPEMENT
Kodak
DE QUALITÉ

À PARTIR DE **2,7¢** CHAC.

*Pour 2 000 copies ou plus, papier blanc 20 lb

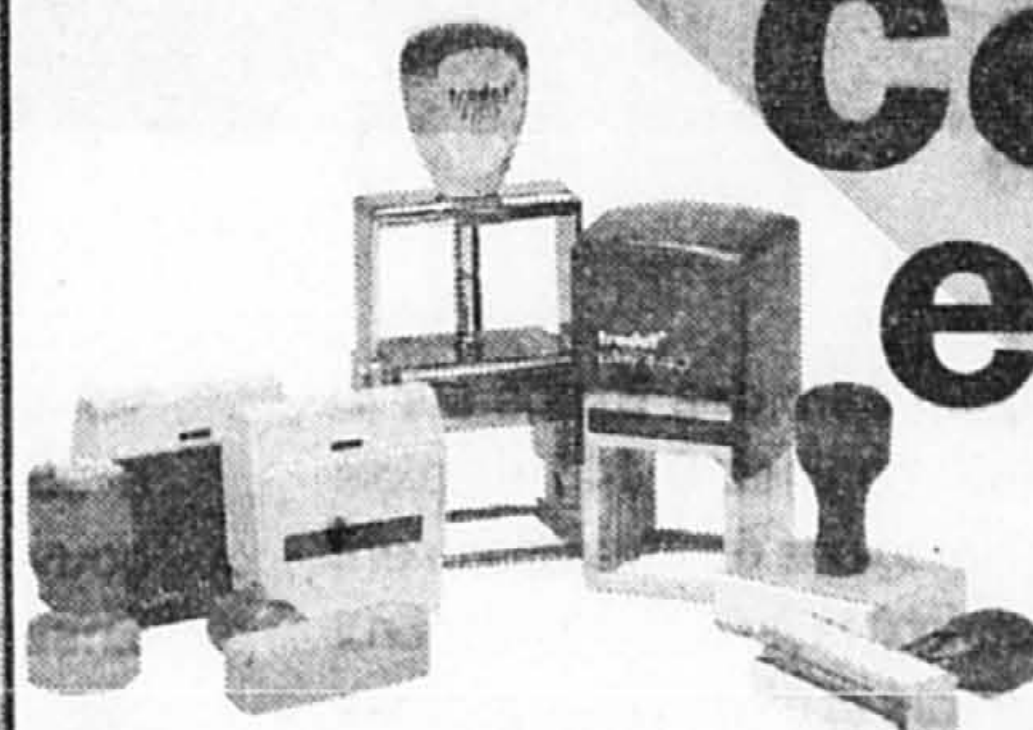
COPIES COULEUR
LASER, SERVICE COMPLET

NOUS
UTILISONS DES
COPIEURS COULEUR
Canon ET XEROX
DE QUALITÉ

À PARTIR DE **59¢** CHAC.

*Pour 1 000 copies ou plus, papier blanc 24 lb

Services
Copies en gros

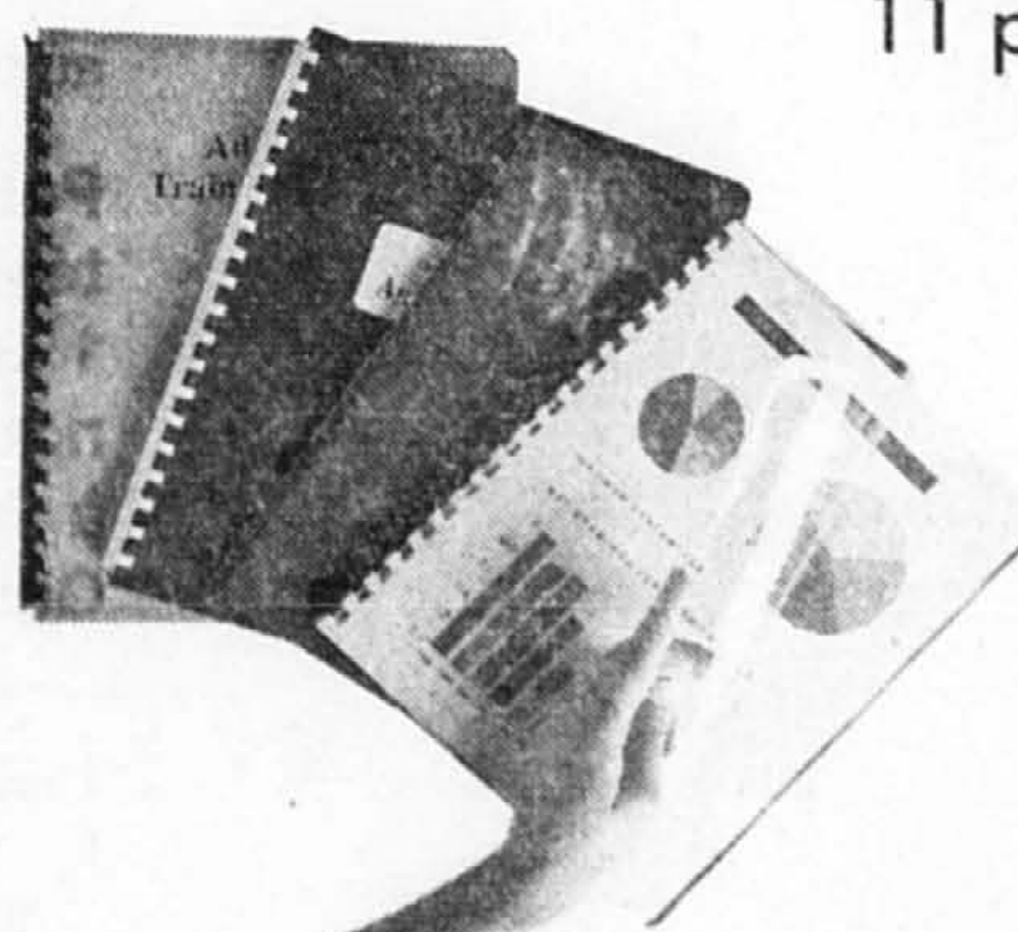


Étampes personnalisées à partir de **4,99¢**

Pour étampes caoutchoutées

Plastification à partir de **99¢**

Pour 8,5 po x 11 po



Reliure à partir de **79¢**

... et plus encore !

HEURES D'OUVERTURE :
LUN. À VEN. 9 h à 21 h
SAMEDI 9 h à 17 h
DIMANCHE 11 h à 17 h

Bureau en gros est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux

SITE WEB
http://www.bureauengros.com

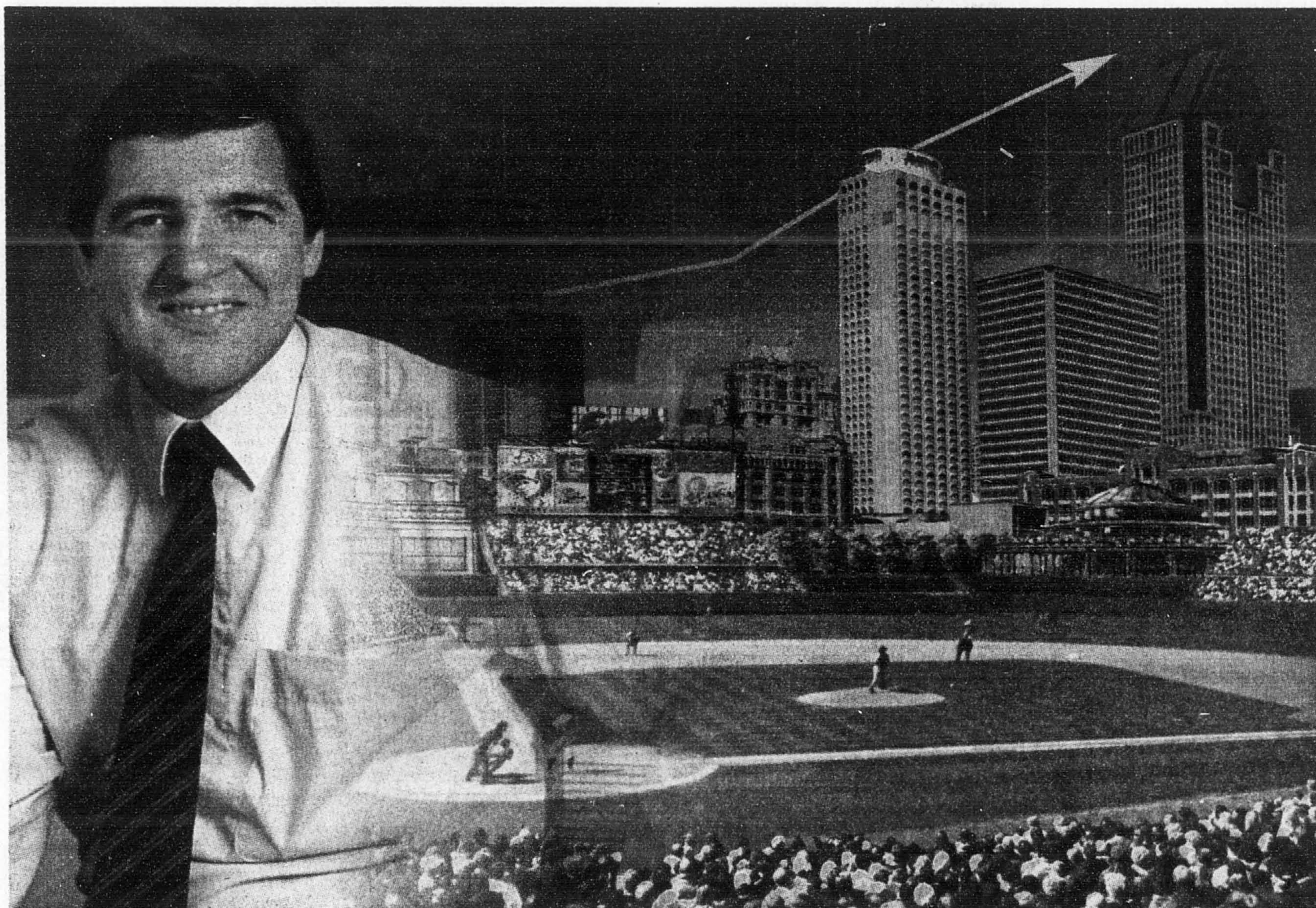
► BROSSARD 6555, boul. Taschereau ► DORVAL 3165, boul. des Sources ► GREENFIELD PARK 3344, boul. Taschereau
► LASALLE 7214, avenue Newman ► LAVAL 1800, boul. le Corbusier / 3065, boul. le Carrefour (carrefour Laval)
► MONTRÉAL 301, St-Antoine ouest (à l'angle de Beury) / 1035, rue du Marché-Central
► POINTE-CLAIRE 365, boul. Brunswick (dernière Fairview) ► ST-JEAN-SUR-RICHÉLIEU 1000, boul. du Séminaire
► ST-LAURENT 3660, boul. Côte-Vertu ► ST-LÉONARD 6800, rue Jean-Talon est / 4625, rue Jean-Talon est
► ST-HYACINTHE 3700, boul. Martheau Durost

EMPRUNT ET ENVOI PLUS VITE aux banques de commerce de Bureau en gros inc.

DATE DE PARUTION : 25 MARS 1998

LIVRAISON GRATUITE LE LENDEMAIN
ACHAT MINIMUM DE 50 \$ + REGIONS DU MAGASIN SEULEMENT
POUR COMMANDER Téléphone : 1-800-568-6888
Télécopieur : 1-800-567-2260

IMAGINEZ LES BÉNÉFICES!



Monsieur Serge Savard

Imaginez l'impact du nouveau parc des Expos sur la revitalisation du centre-ville! Imaginez 2 146 emplois en plein coeur de Montréal! Imaginez un investissement majeur qui, chaque année, enrichit le produit intérieur brut de quelque 180 millions de dollars et procure des recettes fiscales d'environ 75 millions aux gouvernements! Imaginez 2 700 emplois liés à la construction et à la réalisation d'un projet grandiose qui rejaillit sur toute la communauté montréalaise!

Imaginez le quartier des affaires plus effervescent et plus grand que jamais! Imaginez 200 000 touristes amateurs de baseball qui injectent plus de 22 millions de dollars dans le centre-ville annuellement! Et, pour le plaisir de la chose, imaginez un tout nouvel endroit pour parler affaires à l'occasion d'une belle journée ensoleillée d'été!

Vous y croyez comme nous? Alors, faites équipe avec nous et devenez un des piliers mêmes du nouveau parc de baseball des Expos au centre-ville! Ensemble, nous en ferons un des lieux les plus prestigieux et les plus courus de tout le Québec!



LES EXPOS AU CENTRE-VILLE, J'Y CROIS!

C'est le temps d'agir! Devenez un Membre fondateur du nouveau parc de baseball des Expos au centre-ville! Réservez vos sièges dès maintenant!

Pour obtenir tous les renseignements, téléphonez au (514) 8GO-EXPOS ou au 1 800 GO-EXPOS. Mieux encore, venez nous visiter à notre bureau de vente à la gare Windsor, au 1600, rue de la Gauchetière Ouest. On vous attend!

